

Trafic de psychotropes à Biskra
**Saisie de près de 30.000 comprimés
et arrestation de 05 individus**

P05

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24ème année **D'ALGERIE**

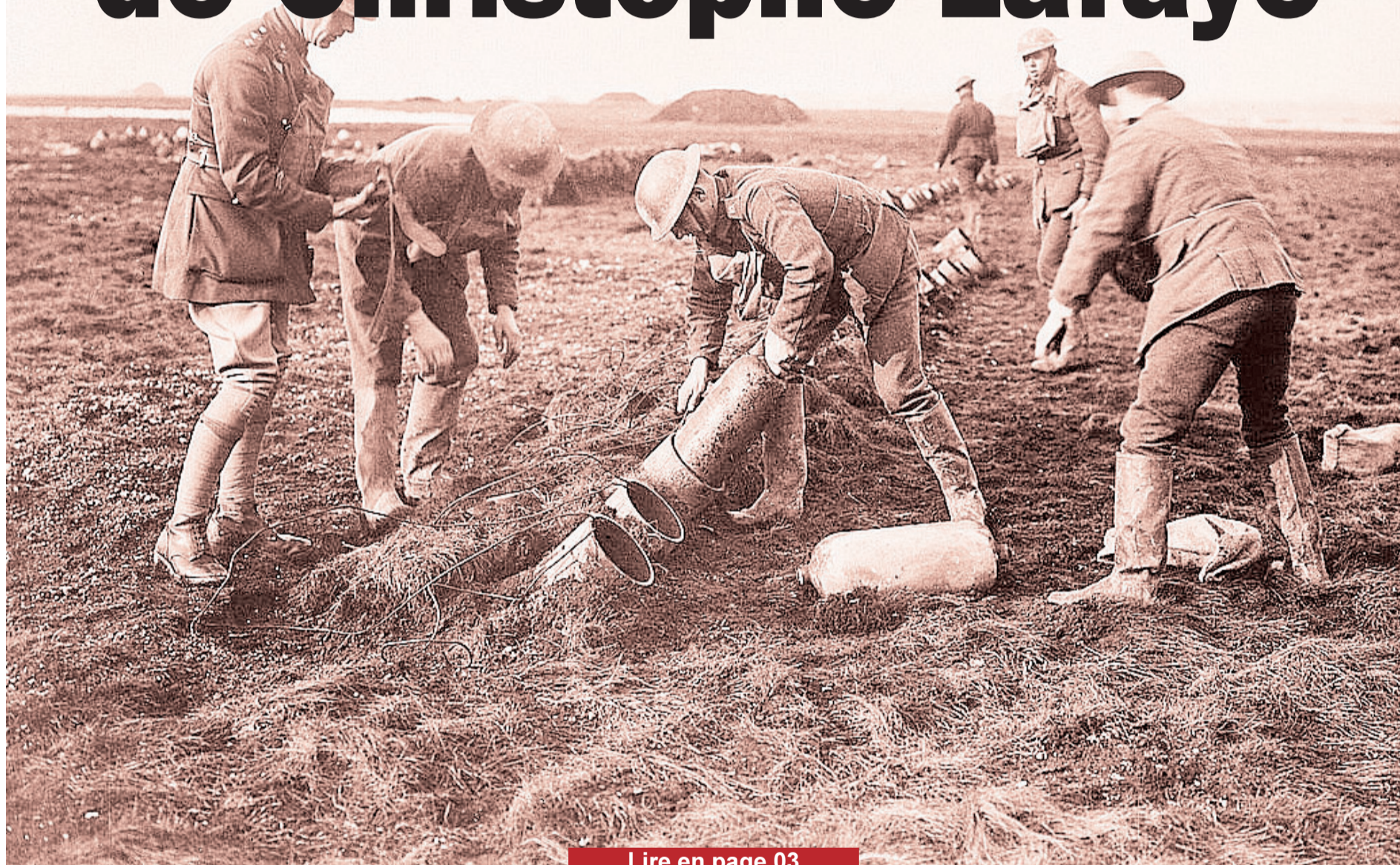
N°7131 - MERCREDI 12 MARS 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Pour renforcer la coopération énergétique
**Sonelgaz prépare des
réunions avec quatre pays
d'Afrique de l'Ouest**

P04

«450 opérations chimiques militaires françaises»
entre 1957 et 1959 en Algérie

Les révélations de Christophe Lafaye



Lire en page 03

P07

ORAN

Au cours du mois de Ramadhan

15 points de vente de poissons producteur-consommateur

Absence d'affichage des prix dans les commerces

La DCP a beaucoup à faire

Du 13 au 21 mars

**17ème édition des Dourouss Mohammadia
à la Zaouïa Belkaïdia**



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Nations Unies

Mouloudji à New York pour la 69ème session de la Commission de la condition de la femme



La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Soraya Mouloudji, prend part, du 10 au 15 mars, au siège de l'ONU à New York, aux travaux de la 69e session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, a indiqué lundi un communiqué du ministère. A cette occasion, Mme Mouloudji présentera "l'expérience algérienne en matière de promotion et de protection de la femme, ainsi que les efforts de l'Etat pour consolider son autonomisation socio-économique et renforcer sa place et sa participation dans tous les domaines, notamment à la faveur des décisions prises sous la direction éclairée du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune", a précisé la même source.

"La ministre participera également à plusieurs activités organisées en marge de cette session, à travers des interventions au nom de l'Algérie lors d'événements parallèles et la tenue de rencontres bilatérales avec les ministres de pays amis et frères", selon le communiqué. Mme Mouloudji "mettra en avant l'expérience algérienne en matière d'autonomisation de la femme lors des travaux de la table ronde ministérielle sur l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que lors de la rencontre organisée par la Ligue arabe sur les souffrances endurées par les femmes palestiniennes et la détérioration de leurs conditions en raison de l'agression sioniste contre la bande de Ghaza", a ajouté la même source.

Développement de l'enseignement et de la formation professionnelle et création de lycées professionnels

Au centre d'une rencontre entre Mohammed Seghir Sadaoui et Yacine El Mahdi Oualid



La question des moyens de développer l'enseignement et la formation professionnelle spécialisée, et de la création de lycées professionnels a été au centre d'une rencontre qui a regroupé le ministre de l'Education nationale, Mohammed Seghir Sadaoui, et le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine El Mahdi Oualid, a indiqué un communiqué du ministère de l'Education nationale. Lors de cette rencontre, les deux ministres ont évoqué "les moyens de développer l'enseignement et la forma-

tion professionnelle spécialisée, et la possibilité d'ouvrir de nouvelles perspectives pour offrir une chance aux élèves du cycle d'enseignement moyen souhaitant choisir l'enseignement secondaire professionnel, notamment la création de lycées professionnels pour la préparation du baccalauréat professionnel", précise la même source. Les deux ministres ont procédé à la mise en place d'"une équipe conjointe chargée de l'élaboration d'un dossier intégré du projet avant de le soumettre au Gouvernement", conclut le communiqué.

Tourisme

Vers l'ouverture d'une antenne du groupe Hôtellerie, tourisme et thermalisme



La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, a annoncé, lundi à Adrar, le projet d'ouverture dans cette wilaya d'une antenne du Groupe public Hôtellerie, tourisme et thermalisme (groupe-HTT). "Le ministère du tourisme envisage l'ouverture d'une antenne du groupe HTT dans la wilaya d'Adrar à l'effet de se rapprocher de la gestion et de l'accompagnement des structures d'accueil relevant du secteur dans cette wilaya du Sud du pays", a affirmé la ministre lors de l'inspection de l'hôtel "Touat" (classé 4 étoiles), dans le cadre d'une visite de travail dans la wilaya. Mme. Meddahi a salué les efforts fournis par les responsables du secteur pour la modernisation et la rentabilisation des structures d'accueil, à l'ins-

tar de l'hôtel Touat, dont la capacité d'accueil a été portée de 64 à 120 chambres, en plus de son renforcement en structures d'accompagnement répondant aux normes requises. L'opération s'inscrit dans le cadre du programme national lancé par le ministère de tutelle et portant sur la gestion par le groupe HTT de 80 structures hôtelières publiques, une opération qui a touché jusqu'ici 70 structures à l'échelle nationale, a-t-elle fait savoir. La ministre s'est également félicitée de l'expérience "modèle" de recyclage par l'hôtel des eaux usées pour être reexploitées à des fins d'irrigation des espaces verts, une expérience qui, a-t-elle dit, contribuera à la préservation de l'environnement et la consolidation du développement durable.

SOIRÉE RAMADANÈSQUE
CONFÉRENCE MUSICALE
 JEUDI 13 MARS 2025
 CENTRE PIERRE CLAUVERIE, ORAN

LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX
 UN LEVIER POUR PROMOUVOIR LA TOLÉRANCE ET LA COMPRÉHENSION MUTUELLE
 CONFÉRENCE DU PR. OUIZA GALLÈZE
 CONCERT INAUGURAL AVEC DAR EL FEN

Bureau d'Organisation - Algérie
 11181 - Algérie - Oran
 Tél: 011 26 12 12 12
 Fax: 011 26 12 12 12
 Email: info@lecarrefouralgerie.dz

10ème édition de l'Olympiade algérienne des mathématiques 2025

Le ministre de l'Education donne le coup d'envoi

Le ministre de l'Education nationale, Mohammed Seghir Sadaoui a donné, mardi, le coup d'envoi de la 10e édition de l'Olympiade algérienne des mathématiques 2025, au lycée des mathématiques Mohand-Mokhbi à Kouba (Alger), pour sélectionner les meilleures élites scolaires nationales qui représenteront l'Algérie aux compétitions régionale, continentale et internationale de mathématiques. Dans une déclaration à la presse, le ministre a affirmé que son département s'attellait à assurer le succès de cette édition de l'Olympiade en "offrant tout le soutien nécessaire aux élèves concernés par la compétition, à travers des formations et un encadrement adapté, afin qu'ils puissent représenter dignement l'Algérie lors des compétitions continentales et internationales de mathématiques".

LE CARREFOUR D'ALGERIE
LE JOURNAL DU CITOYEN

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO

Le Carrefour d'Algérie
Bureau de Mostaganem

Tél: 045 41 73 80

Impression Ouest

Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Édition et de Publicité» Agence ANEP
01, Avenue Pasteur Alger.

Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siteweb: www.lecarrefouralgerie.dz
E-mail: lecarfourdor@ yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis au journal ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

«450 opérations chimiques militaires françaises» en Algérie entre 1957 et 1959 Les révélations de Christophe Lafaye

Par B.Habib

Combien de morts, de blessés ou de disparus du fait des armes chimiques utilisées par la France durant la Guerre d'Algérie? Ces questions méritent des réponses concrètes et objectives au vu de l'escalade de révélations d'historien des deux pays l'Algérie et la France. On consent à admettre que le recours par la France durant la guerre de libération nationale (1954-1962) aux armes chimiques, n'est plus un secret ni un mystère. Force est d'admettre cependant qu'il faudra joindre «l'huile» à l'agréable, c'est-à-dire approfondir les vérifications d'authentification et identifications de victimes potentielles des armes chimiques françaises. Il s'agit véritablement et sournoisement de nouvelles révélations choc sur la guerre d'Algérie. Un historien français, travaillant dans ses recherches sur l'histoire de la guerre d'Algérie, a identifié «450 opérations chimiques», opérées en Algérie entre 1957 et 1959, soit de nouvelles preuves qui accablent aujourd'hui la France, après ses essais nucléaires au nombre de 17 dans des tunnels de montagne ou sur le désert à «Reg-gane» et «In Iker» dans le Sahara algérien.

L'usage massif des armes chimiques pendant la guerre d'Algérie se voit ainsi dévoilé au grand jour et d'une manière authentifiée par les révélations d'un historien du pays colonisateur, en attendant qu'elles soient certifiées légalement par les archives coloniales, le Journal des opérations d'unités militaires en place ou les consultations officielles encore qu'il fasse espérer si ces documents devenaient accessibles un jour aux historiens et chercheurs des deux rives de la Méditerranée. Les révélations de l'historien français Christophe Lafaye, sur l'usage des armes chimiques en Algérie durant sa guerre contre l'occupant français, ont de quoi susciter une véritable «bombe» chez les spécialistes des questions algéro-françaises. Cet historien a, en tous cas, dénoncé le recours de la France aux armes chi-

miques pendant la Guerre de libération nationale, affirmant avoir réussi à identifier "450 opérations militaires" ayant eu recours à ces armes durant la période 1957-1959. "Dans l'état actuel de ses recherches, Christophe Lafaye a pu identifier +450 opérations militaires ayant eu recours aux armes chimiques en Algérie, principalement concentrées dans les zones montagneuses en Haute-Kabylie et dans les Aurés+", souligne le site d'information actu.fr qui l'a interviewé. La question qui se pose, est de savoir si ces révélations sur les armes chimiques accablant la France, vont accentuer davantage la tension entre Alger et Paris déjà suffisamment bouillonnante ces derniers mois et nettement depuis au moins janvier 2025. Toutefois, si ce chercheur a pu établir l'existence de 450 opérations, "le tableau demande à être complété par l'ouverture d'archives encore aujourd'hui classées", affirme ce site. "Un certain nombre de documents sont accessibles mais pas les comptes-rendus d'opération, les journaux de marche et opérations, soit le journal de bord de l'unité. La consultation de ces documents est pourtant essentielle car ils permettraient d'évaluer les victimes et, par recoupement, d'identifier des victimes portées disparues. C'est important pour les familles. Et puis, ces documents permettraient de faire une cartographie exhaustive des sites où ces armes ont été utilisées et des lieux exposés aux retombées", indique Christophe Lafaye au site. Malgré ces contraintes, le travail de Christophe Lafaye retrace de manière assez précise l'histoire de l'utilisation des armes chimiques par l'armée française. "J'ai pu quand même retrouver certaines décisions politiques. C'est le ministre Maurice Bourgès-Maunoury donc qui a signé l'autorisation d'utilisation des armes chimiques. La 4e République puis la 5e République ont totalement assumé, ordonné et organisé la conduite d'une guerre chimique" en Algérie, ajoute-t-il. Pour cet historien, "l'un des personnages centraux de cette histoire, c'est le général Charles Ailleret". "C'est un polytechnicien

resté dans la postérité comme le père militaire de la bombe atomique française. Mais lors de son passage au commandement des armes spéciales, c'est lui qui va faire la promotion de l'emploi des armes chimiques en Algérie. Il a écrit un livre en 1948 dans lequel il décrit l'utilisation de la science dans la guerre comme étant un élément de supériorité dans la conduite des opérations. Il a une conviction profonde dans les vertus de la science comme arme comme pour remporter la victoire sur le terrain", déplore-t-il. Il affirme, dans ce contexte, avoir pu, à travers les archives, "confirmer l'utilisation d'un gaz appelé CN2D. C'est un composé de deux gaz: le gaz CN est un dérivé du cyanure et le gaz DM qui est une arsine, donc un dérivé de l'arsenic, pour faire simple". "Il y a un troisième élément appelé kieselgurh: c'est une terre siliceuse très fine, de l'ordre du micron, et qui va mutualiser l'effet extrêmement irritant des arsines avec la rapidité d'action du CN. C'est la combinaison de ces trois éléments qui crée un gaz mortel", explique Christophe Lafaye. Ces gaz, poursuit-il, "regroupés en une seule munition et dans des quantités extrêmement importantes, entraînaient assez rapidement la mort des gens qui se trouvaient à l'intérieur des grottes". Selon Christophe Lafaye, docteur en Histoire contemporaine de l'université d'Aix-Marseille et chercheur associé à l'université de Bourgogne, l'armée française décide, dès 1956, de former des équipes spéciales pour l'emploi de ces armes chimiques. "Des groupes formés d'appelés du contingent: on les appelait les sections (Armes spéciales). La première unité est créée en Algérie le 1er décembre 1956", note l'historien qui a pu "confirmer l'activité de 119 unités de ce type entre 1957 et 1959 sur le territoire algérien". Au cours de ses recherches, Christophe Lafaye a pu confirmer l'existence d'une opération ayant fait 116 martyrs, selon le site d'information, soutenant même que le recours de l'armée française aux armes chimiques en Algérie "ne tient pas du hasard mais (relève) d'une véritable doctrine militaire".

Renouvellement de la moitié des membres élus du Conseil

Tirage au sort jeudi en vue pour les membres élus dans les 10 nouvelles wilayas

La Conseil de la nation a décidé de tenir, jeudi prochain, une séance plénière qui sera consacrée au tirage au sort en vue du renouvellement de la moitié des membres élus du Conseil dans les dix nouvelles wilayas, a indiqué lundi un communiqué du Conseil. "Le moudjahid Salah Goudjil, président du Conseil de la nation, a présidé, ce lundi, une réunion de coordination et de concertation réunissant les présidents et représentants des groupes parlementaires représentés au sein du Conseil de la nation (tiers présidentiel, parti du Front de libération nationale, Rassemblement national démocratique et Indépendants), un représentant du groupe des membres non affiliés à un grou-

pe parlementaire ainsi que certains membres de la commission juridique possédant une expertise en matière constitutionnelle et législative", précise la même source. Cette réunion a abouti, selon le communiqué, à "un accord sur la tenue d'une séance plénière publique le jeudi matin 13 mars 2025 qui sera consacrée au tirage au sort en vue du renouvellement de la moitié des membres élus du Conseil de la nation dans les dix nouvelles wilayas dans le cadre du renouvellement partiel de la composition du Conseil de la nation pour l'année 2025". Cette opération se déroulera "conformément à l'instruction générale adoptée lors de cette réunion, laquelle définit les procédures et modalités du tirage au sort

pour le renouvellement de la moitié des membres élus du Conseil de la nation dans les dix nouvelles wilayas (Timimoune, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djellal, Beni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El Meghaier et El Menia)", note la même source. A cette occasion, le président du Conseil de la nation a saisi cette opportunité pour rappeler "les défis auxquels fait face notre pays dans le contexte actuel, ainsi que les manœuvres de ceux qui s'acharment contre l'Algérie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur", appelant à "faire preuve de vigilance, à respecter la culture de l'Etat, à dépasser les considérations personnelles et à défendre la patrie, chacun à la hauteur de ses responsabilités".

Point de Vue

Par A. Benabdellah
Jalildz62@gmail.com

Armes chimiques: La France rattrapée par son passé colonial

«La France doit reconnaître
les génocides perpétrés à l'encontre
des Algériens depuis 1830»

L'historien algérien, Mohamed Lamine Belghith

Un documentaire qui vient d'être diffusé par une chaîne TV Suisse, avait mis en exergue des crimes français perpétrés sur les Algériens à l'aide d'armes chimiques. Ces armes, utilisées pendant la guerre de libération nationale, sont, jusqu'à preuve du contraire, interdites par les conventions internationales. Donc, le secret des crimes commis, croyait-on, loin des yeux de la vérité, a été finalement mis à nu par des gens dont l'on ne soupçonnait même pas la présence. L'on avait toujours dit que la vérité finira par être dévoilée et apprise, même voilée et occultée pendant des siècles. Le documentaire en question, largement diffusé sur les réseaux sociaux, vient encore une fois, apporter un témoignage oculaire, sur des crimes où les armes conventionnelles ne suffisaient plus pour commettre un génocide parfait. D'autres témoignages historiques attestent, sans le moindre doute, qu'au cours de la bataille de Laghouat ayant eu lieu - le 02 décembre 1852- que l'armée coloniale avait osé utiliser les armes chimiques, afin de dissuader l'héroïque résistance algérienne des braves gens de Laghouat. Ce sont, semble-il, des expériences génocidaires répétées en Algérie, déjà commis auparavant par les blancs américains contre les indiens d'Amérique. Paraît-il, ce sont les premiers essais d'armes chimiques à usage militaire. Selon, les historiens ayant enquêté sur les circonstances de la bataille de Laghouat que suite à cet usage des armes chimiques, la population de la ville de Laghouat aurait connu une chute démographique sensible, de presque la moitié. Ainsi, deux mille habitants auraient péri parmi les quatre mille constituant la population totale de la ville, à cette époque. Il faudrait mettre en œuvre une grande encyclopédie afin de pouvoir recenser tous les crimes français commis en Algérie, depuis le carnage de la mosquée Kétchaoua, commis contre les Algériens, suite à une résistance populaire algéroise contre la réquisition et la transformation de cette mosquée en église. Pourtant, ces grandes gueules et grands donneurs de leçons sur les Droits de l'Homme, sur la liberté, sur la fraternité et l'égalité, avaient la possibilité de bâtir des dizaines d'églises, là où il leur plaisait et à n'importe quel endroit du territoire d'Alger. Selon les sources françaises, 400 Algériens étaient tombés en martyrs, en défendant leur mosquée, en refusant avec acharnement sa réquisition. Elle était, en effet, un symbole de leur foi, de leur histoire et de leur identité. C'était une journée endeuillée qu'avait vécue Alger, le 17 décembre 1831.

Selon un bilan opérationnel de l'ANP Un terroriste abattu et reddition de 04 autres

Un terroriste a été abattu, quatre autres se sont rendus aux autorités militaires, alors que 37 éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés durant le mois de février par des unités de l'Armée nationale populaire (ANP), qui ont récupéré une quantité importante d'armes, selon un bilan opérationnel de l'ANP rendu public mardi. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, 26 armes à feu ont été récupérées, ainsi que 47 autres armes dans diverses opérations menées par les différentes unités de l'ANP, précise la même source. Le bilan fait état également de l'arrestation de 1507 orpailleurs et contrebandiers dans le cadre de la lutte contre la contrebande et l'orpaillage illicite, 225 narcotrafiquants et 1804 immigrants clandestins de différentes nationalités.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Pétrole, l'incertitude...

Les prix du pétrole ont chuté, lundi soir, en raison des inquiétudes sur l'économie américaine et d'un déséquilibre entre l'offre et la demande. Le Brent pour mai a reculé de 1,54 % à 69,28 \$, tandis que le WTI pour avril a perdu 1,51 % à 66,03 \$. L'offre mondiale de pétrole croît plus vite que la demande, selon le PDG de Gunvor, Torbjorn Tornqvist. Les prix ont atteint leur plus bas niveau en trois ans, affectés par le ralentissement de la demande en Chine et les politiques protectionnistes américaines. La demande d'essence et de diesel en Chine stagne, impactée par la montée des véhicules électriques et des camions au gaz naturel. L'OPEP prévoit de légères hausses de production dès avril, mais la capacité de réserve maintenue hors ligne continue de peser sur les prix. « Si les prix du brut chutent encore de 05 à 06 dollars, il est peu probable que les producteurs américains de pétrole de schiste augmentent encore leur production, a ajouté le PDG. « L'incertitude concernant les tarifs douaniers et les sanctions et leur impact sur l'économie et l'industrie de l'énergie contribuent à la volatilité, a-t-il ajouté. « C'est l'incertitude », a-t-il déclaré. "Il y a tellement de variables ici. Nous avons un peu de risque partout». Tornqvist a exprimé des incertitudes sur la levée rapide des sanctions contre le pétrole russe en cas d'accord de paix entre la Russie et l'Ukraine. L'Europe pourrait reprendre ses achats, mais certains gazoducs endommagés resteraient hors service. En revanche, la demande de carburant en Asie du Sud-Est continue de croître, constituant un point positif pour le marché. Entre temps, Fatih Birol, directeur de l'Agence internationale de l'énergie, a souligné la nécessité d'investir dans les gisements de pétrole et de gaz pour assurer la sécurité énergétique mondiale. Ce positionnement rapproche l'AIE des politiques pro-exploitation de Donald Trump, après des tensions avec les défenseurs des combustibles fossiles. Lors de la conférence CERAWEEK à Houston, Birol a insisté sur l'importance des investissements en amont pour compenser le déclin des gisements existants, malgré les pressions subies pour favoriser une transition vers l'énergie propre.

Nouveau projet de loi minière Pour renforcer la transparence et la stabilité dans le secteur

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargée des Mines, Karima Tafer, a affirmé, lundi à Alger, que le nouveau projet de loi régissant les activités minières visait à renforcer la transparence et la stabilité dans le secteur, tout en améliorant les conditions d'investissement pour les investisseurs nationaux et étrangers. Lors d'une audition organisée par la Commission des affaires économiques, du développement, du commerce et de la planification à l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou, Mme Tafer a précisé que ce nouveau texte visait à simplifier les procédures d'investissement minier en vue de renforcer l'attractivité du secteur. Le projet, qui sera prochainement soumis aux deux (2) chambres du Parlement, prévoit des mesures incitatives visant à attirer les capitaux et les technologies, ce qui favorisera un environnement d'investissement plus durable pour les secteurs public et privé, a-t-elle souligné. Et d'ajouter que l'élaboration de ce projet avait nécessité plus de trois (3) années d'étude et de concertation avec les différents acteurs du domaine, ce qui a abouti à l'introduction de nouvelles mesures visant à faciliter l'investissement. Le cadre juridique actuel, à savoir la loi 14-05 portant loi minière, n'a pas permis d'apporter les améliorations escomptées au climat d'investissement dans le domaine minier, malgré l'importance stratégique de ce secteur, a fait remarquer la secrétaire d'Etat.

Pour renforcer la coopération énergétique Sonelgaz prépare des réunions avec quatre pays d'Afrique de l'Ouest

La société "Sonelgaz" a annoncé la préparation de réunions de concertation par visioconférence avec des responsables et des opérateurs du secteur de l'énergie au Sénégal, en Guinée-Bissau, en Gambie et au Cap-Vert, afin d'examiner les opportunités de coopération possibles, a indiqué lundi un communiqué du groupe.

Cette initiative a été annoncée lors d'une rencontre entre le Pdg de Sonelgaz, Mourad Adjal, et l'ambassadeur d'Algérie au Sénégal, Ridha Nebais, au siège de la Direction générale de Sonelgaz, en présence de plusieurs cadres dirigeants, précise le communiqué. Cette démarche, ajoute la même source, s'inscrit dans le cadre de "la mise en œuvre des

directives des hautes autorités visant à renforcer les relations économiques avec les pays africains, notamment en Afrique de l'Ouest". A ce propos, M. Adjal a réaffirmé l'engagement de Sonelgaz à élargir ses activités dans la région, soulignant que "les résultats positifs obtenus par le groupe dans sa coopération avec la société nigérienne d'électricité "Nigelec" encouragent l'organisation de réunions de concertation par visioconférence, avec les responsables du secteur de l'énergie et les opérateurs énergétiques au Sénégal et dans les trois autres pays voisins (Guinée-Bissau, Gambie et Cap-Vert), afin d'examiner les opportunités de coopération entre ces pays et Sonelgaz". La même source a fait état des prépa-

ratifs en cours pour organiser "une visite de travail au Sénégal, en coordination avec l'ambassade d'Algérie, dirigée par le P-dg de Sonelgaz, en compagnie d'une délégation composée de cadres du groupe et de responsables de plusieurs entreprises publiques et privées activant dans la chaîne de valeur du secteur énergétique". De son côté, l'ambassadeur d'Algérie a salué la performance de Sonelgaz et ses réalisations à l'international, notamment en Afrique, soulignant l'importance de soutenir l'expansion du groupe sur de nouveaux marchés, en phase avec la vision des hautes autorités tendant à renforcer la présence économique de l'Algérie sur le continent, conclut la source.

Projet de loi minière Simplification des procédures et nouvelles incitations aux investisseurs

Le projet de loi régissant les activités minières, en cours d'étude au niveau de la commission des Affaires économiques de l'APN, vise, à travers une série de nouvelles mesures, à améliorer le climat d'investissement minier en simplifiant les procédures d'accès à l'activité de recherche et d'exploitation, en rendant ces procédures plus transparentes avec des conditions plus stimulantes aux investisseurs publics et privés, nationaux et étrangers. Outre l'annulation de certaines mesures en vigueur dans le cadre de l'actuelle loi comme la règle des 51/49%, le texte, dont l'APS a consulté une copie, comprend une série de dispositions dans le cadre de l'investissement et l'exploitation et la valorisation des divers métaux en facilitant les procédures, dans la perspective d'une nouvelle politique nationale minière qui soit plus stable et durable. Le projet de loi, qui sera débattu bientôt au niveau des deux chambres du Parlement, vise à mettre en place des mesures incitatives et à caractère durable pour attirer les capitaux et les technologies dans la recherche et l'exploitation minière. Et comme mesure principale, le projet de loi supprime les dispositions relatives au caractère stratégique des substances minérales et fossiles contenues dans la loi actuellement en vigueur (Loi N 14-05 du 24 février 2014 portant loi minière). La loi de 2014 n'accorde pas le droit aux opérateurs miniers privés nationaux ou étrangers d'exercer une activité dans le cadre d'un permis minier mais en vertu d'un contrat avec une entreprise nationale détentrice du permis suivant la règle 51/49%, ce qui a "diminué l'attractivité de l'investissement privé national et étranger et a constitué une contrainte au développement et à la valorisation de ces substances minérales". Parmi les facteurs qui ont conduit à l'élaboration de ce nouveau cadre législatif, la "lenteur et la complexité des procédures légales et réglementaires d'octroi des permis miniers et l'accès conditionné des investisseurs privés

nationaux et étrangers, et l'insuffisance des données géologiques et minières de l'Algérie" ce qui a conduit à "une contribution modeste des investissements miniers", lit-on dans l'Exposé des motifs de ce texte. Ainsi, ce dernier introduit l'octroi des permis d'exploitation des titres miniers aux personnes morales créées par les actionnaires étrangers de droit algérien de manière à donner à l'entreprise nationale le droit à une participation limitée au maximum à 20% du capital de la société exploitante durant toute la durée de vie de la mine, alors que cette participation n'est pas exposée à toute réduction en cas d'une augmentation du capital. Le texte, avec ses 218 articles répartis sur 10 chapitres, stipule également qu'il est possible pour l'entreprise nationale de détenir une participation illimitée dans le capital de la société exploitante du gisement où l'Etat a investi dans la phase recherche et localisation. Selon le projet de loi, les activités de recherche et d'exploitation des substances minérales ou fossiles sont exercées exclusivement en vertu de titres et de permis miniers notamment pour l'exploration des carrières ou des mines et l'exploitation des résidus miniers ou la collecte des météorites ainsi que la prospection et l'exploitation artisanale des mines. Les titres et licences minières délivrés ne confèrent pas à leur titulaire un droit de propriété sur le sol ou le sous-sol, conformément à l'article 59 du texte. Afin de mettre fin aux obstacles bureaucratiques et diminuer la durée de traitement des demandes d'obtention des titres miniers, le texte propose des mesures permettant de promouvoir le partenariat dans toutes ses formes avec les sociétés privées nationales et étrangères afin notamment de garantir de financer les activités et le transfert de technologie. L'article 66 stipule que chaque demandeur d'un permis de sondage, et afin d'autoriser l'exploration des mines et carrières, doit préalablement être une personne morale de droit algérien ou étranger, ou être une personne morale de

droit algérien pour les permis d'exploitation des mines et de carrières, alors que pour les permis d'exploitation artisanale des mines et des carrières il est exigé au demandeur d'être une personne physique de nationalité algérienne ou une personne morale de droit algérien. L'octroi du permis minier est accordé, selon le projet de loi, pour une durée maximale de 30 ans avec possibilité de renouvellement à plusieurs reprises autant que le permettent les réserves à exploiter, tandis que la durée du permis d'exploitation des carrières a été limitée à une durée maximale de 15 ans avec possibilité de renouvellement (article 100). Concernant le permis d'exploitation artisanale des mines et des carrières, il est accordé par l'Agence nationale des activités minières pour une durée maximale de 5 ans avec possibilité de renouvellement à l'opérateur exploitant à plusieurs fois consécutives et pour la même durée. Parmi les nouvelles dispositions introduites afin de simplifier les procédures, le projet de loi consacre une procédure unique pour l'obtention du permis minier afin de relancer le secteur au moment où les activités minières sont soumises actuellement à la double procédure liée à la législation minière et environnementale, ce qui a "constitué une contrainte pour les projets miniers" durant les années passées. Le texte renforce, d'autre part, le rôle de l'Agence nationale des activités minières et l'Agence du service géologique d'Algérie en les chargeant des missions de la régulation notamment pour élaborer et valider les règlements, les orientations et les normes de protection des biens géologiques et minéraux. Parmi les nouvelles mesures contenues dans le projet de loi, l'introduction de la notion du "contenu local" en vue de valoriser les produits miniers localement pour une plus grande valeur ajoutée, à travers la mise en place d'unités de transformation et donner la priorité à l'emploi de la main d'œuvre locale et au transfert de la technologie.

En dépit de la stabilité de la mercuriale

Le diktat des commerçants véreux

Par Nadira FOUAD

Les infractions commises et constatées sur le tas, en ce début du mois sacré de Ramadhan, relèvent surtout du non-respect de l'obligation d'hygiène et de santé. Cette option s'est taillée la part du lion avec 60%, surtout en ce qui concerne les locaux de fortune où on fabrique de la Zlabia et du Kalbelouz comme l'affaire révélée par la DGSN à Chlef. Ceci est suivi de la vente de produits impropres à la consommation (11%), du non-respect de l'autocontrôle (9%), tandis que le non affichage des prix et des tarifs a représenté 66 % des infractions commerciales, suivi du défaut de facturation (8%) et du défaut d'immatriculation au registre du commerce (3%). Dans plusieurs supérettes et magasins et selon un constat de visu et il faut le dire, le citoyen est perdu devant l'absence des prix sur des produits cédés qui crée de la confusion chez lui. Le ministère du Commerce a mis les bouchées doubles en ce mois sacré du Ramadhan pour mettre hors d'état de nuire les commerçants véreux et stopper leur diktat. Si la mercuriale était pratiquement stable, lors des premiers jours du Ramadhan, les intrus en profitent pour imposer la saignée aux ménages algériens. Quant à la nature des infractions, le ministère a précisé dans son communiqué que le non-respect

de l'obligation d'hygiène et de santé s'est taillé la part du lion avec 60%, suivi de la vente de produits impropres à la consommation (11%), du non-respect de l'autocontrôle (9%), tandis que le non affichage des prix et des tarifs a représenté 66 % des infractions commerciales, suivi du défaut de facturation (8%) et du défaut d'immatriculation au registre du commerce (3%). Le Département de Zitouni a mis le cap pour contrecarrer ces commerçants malhonnêtes qui croient échapper à tout contrôle de la DGSN ou de la GN, sans oublier la mobilisation des contrôleurs et inspecteurs de sécurité du ministère du Commerce.

Pour ce qui est du contrôle de la qualité et de la répression des fraudes, 28.475 interventions ont été enregistrées, ayant permis la constatation de 3.435 infractions, l'établissement de 3.252 procès-verbaux et à la proposition de fermeture de 56 locaux commerciaux. Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national a enregistré, au cours de la première semaine du mois de Ramadhan 2025, plus de 59.800 interventions des services de contrôle, ayant abouti à la constatation de 8.057 infractions. Menées par 2.548 équipes, les opérations de contrôle ont concerné les différentes étapes de l'activité commerciale, puisque 51.600 interventions ont été menées au niveau des commerces

de détail et de services (86%), 3.964 interventions au niveau du commerce de gros (7%), plus de 3.792 interventions dans le secteur de la production (6%) et 528 interventions dans le secteur de l'importation (1%). Ces opérations se sont soldées par la saisie de 187,68 tonnes et 450.742 litres de produits alimentaires non conformes dont la valeur s'élève à 36,26 millions de DA. En outre, 303 échantillons ont été prélevés pour analyses dont les résultats préliminaires ont révélé que seuls 18 échantillons (6%) étaient conformes, tandis que 06 échantillons (2%) étaient non conformes et 279 échantillons sont en cours d'analyse. En ce qui concerne le contrôle des pratiques commerciales, les équipes spécialisées ont enregistré 31.406 interventions, qui ont abouti à la constatation de 4.622 infractions et à l'établissement de 4.563 procès-verbaux. Un montant de 254,15 millions de DA a également été découvert en transactions non facturées, outre la saisie de produits d'une valeur de 2,06 millions de DA et la proposition de fermeture de 157 locaux commerciaux. Le ministère a souligné en outre la poursuite des opérations de contrôle dans les différentes wilayas du pays, dans le but de garantir la transparence des transactions commerciales et la protection du consommateur pendant le mois sacré de Ramadhan.

En collaboration avec Sonatrach

Le CRA distribue 80.000 colis alimentaires

La présidente du Croissant Rouge Algérien (CRA), Ibtissem Hamlaoui, a annoncé, lundi, la distribution, en collaboration avec le Groupe "Sonatrach" de 80.000 colis alimentaires aux familles démunies à travers toutes les wilayas du pays et ce, dans le cadre de la grande campagne de solidarité lancée par le CRA à l'occasion du mois de Ramadhan. "Dans le cadre de sa grande campagne de solidarité à l'occasion du mois de Ramadhan, le CRA a procédé, en collaboration avec Sonatrach, à la distribution de 80.000 colis alimentaires à des familles démunies à travers 58 wilayas, en coordination avec les collectivités locales", a déclaré Mme Hamlaoui à l'APS dans un appel téléphonique. Cette campagne vise, selon la présidente du CRA, à soutenir les familles admissibles à l'aide dans les différentes wilayas du pays,



afin de promouvoir les valeurs de solidarité et d'entraide. Le programme de solidarité du CRA relatif au mois de Ramadhan comprend l'ouverture de 370 restaurants d'iftar, fournissant près de 85.000 repas au quotidien, tout en programmant la distribution de plus de 150.000 colis de produits alimentaires de base à

travers le territoire national, a-t-elle fait savoir. Elle a, dans ce cadre, révélé que le programme assurerait, en outre, des repas d'iftar au niveau des tentes géantes, l'organisation d'opérations de circoncision pour 10.000 enfants, et la distribution des vêtements de l'Aid au profit de 20.000 orphelins.

Impropre à la consommation

Près de huit quintaux de viande rouge saisis à Chlef

Une quantité de près de huit (8) qx de viande rouge impropre à la consommation a été saisie par les services de la sûreté de wilaya de Chlef, en coordination avec les services locaux du commerce, avec l'engagement de procédures judiciaires à l'encontre du commerçant contrevenant, a-t-on appris, dimanche, de cette institution sécuritaire. Selon un communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya, cette opération de contrôle a permis la saisie de 798 kg de

viande rouge bovine et ovine d'importation, avariée et impropre à la consommation humaine, dans un commerce de vente de viande rouge et blanche de Chettia. L'opération a été réalisée sur la base d'informations portant sur la présence de viande d'une qualité «douteuse» exposée à la vente, laquelle a été inspectée, avant la saisie d'une partie de la quantité exposée à la vente au niveau dudit local commercial. Sur place, les services de contrôle ont, également, découvert 33 autres carcasses de

viande stockées dans une chambre froide, dans des conditions de conservation inappropriées. Leur inspection par le médecin vétérinaire de la direction des services agricoles (DSA) a confirmé qu'elles étaient impropres à la consommation humaine, et qu'elles dégageaient des odeurs nauséabondes, selon la même source. La viande saisie a été détruite par les services concernés, au moment ou des procédures judiciaires ont été engagées contre le contrevenant, âgé de 47 ans.

Cancer du côlon

Un malade sur 07 a moins de 50 ans

Le nombre de cas de cancers du côlon chez les moins de 50 ans est en hausse. Or aucun dépistage n'est prévu avant 50 ans. Environ 15% des malades diagnostiqués avec un cancer du côlon n'ont pas encore atteint 50 ans, l'âge recommandé pour le premier dépistage du cancer colorectal. C'est ce que les chercheurs du Centre d'études sur le cancer du Michigan (Etats-Unis) ont découvert. Les scientifiques ont également constaté que les patients les plus jeunes étaient aussi plus susceptibles de souffrir d'une forme avancée de la maladie. «C'est simplement dû au fait que nous diagnostiquons le cancer lorsqu'il a suffisamment évolué pour déclencher des symptômes» expliquent-ils. En revanche, ils ont tendance à avoir moins de récurrences et à vivre plus longtemps, en raison du traitement agressif qu'ils reçoivent, y compris la radiothérapie et la chirurgie. «Le cancer du côlon a longtemps été considéré comme une maladie des seniors. Cette étude est vraiment un appel pour que la communauté médicale se réveille et envisage un dépistage plus précoce» déclare le Dr Samantha Hendren, professeure agrégée de chirurgie au Centre d'études sur le cancer et principal auteur de l'étude. «Pour placer cette étude dans un contexte, rappelons que le dépistage du cancer du sein commence souvent à 40 ans alors que moins de 5% des cancers invasifs du sein surviennent chez les femmes avant cet âge. Notre étude a révélé que 15% des cancers colorectaux sont diagnostiqués avant l'âge du dépistage», ajoute-t-elle.

Sidi Lekha (Ain Defla)

Un mort et 20 blessés suite au drapage d'un bus

Une personne est décédée et 20 autres ont été blessées dans un accident de la circulation survenu, lundi soir dans la municipalité de Mekharchia, dans la wilaya d'Aïn Defla, selon un communiqué de la Protection civile. Le communiqué a indiqué que les services de la protection civile, représentés par l'unité principale et le centre avancé d'Aïn Defla, sont intervenus, vers 21 heures et 48 minutes pour un accident de la circulation impliquant le dérapage et le renversement d'un bus de transport de passagers à l'endroit appelé Sidi Lekhal, relevant de la municipalité de Mekharchia. La même source a ajouté que l'accident a entraîné la mort d'une personne et blessé 20 autres personnes avec des blessures diverses, dont 3 blessés dans un état critique. Les blessés ont été secourus et transportés à l'hôpital local, tandis que le corps du défunt a été transféré à la morgue du même établissement hospitalier.

Trafic de psychotropes à Biskra

Saisie de près de 30.000 comprimés et arrestation de 05 individus

Les services de la Gendarmerie nationale (GN) de Biskra, ont procédé, au cours de cette semaine, à la saisie de près de 30.000 comprimés psychotropes et à l'arrestation de 5 mis en cause, a indiqué lundi un communiqué de cet organe sécuritaire. « Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, les éléments du Groupement territorial de la GN de Biskra, ont procédé, au cours de cette semaine, dans deux opérations distinctes, à la saisie de près de 30.000 comprimés psychotropes de type Prégabaline 300 mg, ainsi qu'à l'arrestation de cinq (5) individus», précise la même source. «La première opération a été menée par une patrouille relevant de la Gendarmerie nationale de M'Lili, au niveau de la RN3 reliant la wilaya de Biskra et Meghaier, où les gendarmes ont fouillé un véhicule à l'arrêt et découvert 21.700 comprimés psychotropes soigneusement dissimulés dans le coffre arrière tout en arrêtant le mis en cause», précise la même source, faisant état de l'arrestation de «deux autres suspects après la poursuite de l'enquête».

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'HABITAT
DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DE L'URBANISME
DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA D'AIN TEMOUCHENT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 235 /SSMP/DUAC/2025

La Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction de la wilaya d'Ain Témouchent relaie un Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales relatif aux travaux suivant le tableau ci dessous :

N°	Commune	Projet	Conditions d'éligibilité
01	Chentouf	Lot N°17: Travaux De Voirie + Aménagement Extérieur +Eclairage Publics de la Cité RABHI IBRAHIM ET BELMOKHTAR ABDELLAH Commune Chentouf	<ul style="list-style-type: none"> Être qualifiées en Travaux publics activité principale (Quatre) (IV) ou plus en cours de validité avec codé éclairage public "347-4272" Un chef de projet ayant au moins un ingénieur ou Master en travaux publics ou VRD d'un minimum d'expérience de 03 ans Ayant réalisé au moins un projet de même nature objet d'un marché (Justifié par une attestation de bonne exécution délivrée par le maître de l'ouvrage public).

Les entreprises intéressées par le présent avis, peuvent retirer les cahiers des charges auprès de la Direction de l'Urbanisme de l'Architecture et de la Construction (service de suivi des marchés publics) de la wilaya d'Ain Témouchent à HAI ZITOUNE Les offres doivent être accompagnées des pièces suivantes :

Dossier de candidature :

- Une déclaration de candidature dûment renseignées, datées, signées et paraphées par le soumissionnaire. ; Dans la déclaration de candidature, le candidat ou le soumissionnaire atteste qu'il :
 - N'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du décret présidentiel n° 15-247 du 06 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
 - N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention «néant». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire.
 - Est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intérimaires des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.
 - Est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou d'tenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché.
 - A effectué le dépôt légal des comptes sociaux de l'année en cours, pour les sociétés de droit algérien.
 - Débit un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie.
- Une déclaration de probité dûment renseignées, datées, signées et paraphées par le soumissionnaire.
- Une déclaration de sous traitant dûment renseignées, datées, signées et paraphées par le soumissionnaire.
- Les statuts pour les sociétés.
- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants.

A/ Capacités professionnelles : Certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité

B/ Capacités financières :

- Moyens financiers justifiés par les bilans financiers des trois (03) dernières années et/ou C20.
- Les références bancaires "le RIB ou attestation bancaire".
 - L'attestation de solvabilité bancaire récente.

C/ Capacités techniques :

- Moyens humains doit être justifié par diplômes, CV, attestations de travail, la mise à jour CNAS et les attestations d'affiliations CNAS valides le jour d'ouverture des plis et/ou DAS.
- Le protocole d'accord du groupement y compris le pouvoir de signature avec précision de la composition du groupement et désignation du chef de file, mission de chacun et leurs pourcentages financiers respectifs et signé par tous membres du groupement.

- Références professionnelles justifiées par les attestations de bonnes exécutions délivrées par les maîtres d'ouvrages publics.
- L'attestation d'affiliation des cadres valide le jour d'ouverture des plis avec diplôme).
- Moyens matériels à utiliser dans le cadre du projet en y joignant les cartes grises +polices d'assurances en cours de validité au nom du soumissionnaire (copies conformes à l'original)

Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont exigés uniquement de l'attributaire du marché public, conformément à l'article 69 du décret présidentiel n° 15-247 du 06 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, qui doit les fournir dans un délai de 10 jours à compter de la date de sa saisine (Casier judiciaire datant de moins de 03 mois du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant lorsqu'il s'agit d'une société - L'attestation de mise à jour CASNOS et CACOBATHPH doivent être valides- le numér d'identification fiscal NIF- le registre commerce électronique-Un extrait de rôle apuré ou avec échéancier de l'entreprise datant de moins de 03 mois ; le certificat de dépôt des comptes sociaux année précédente).

- Dossier de l'offre technique :

- La déclaration à souscrire dûment renseignées, datées, signées et paraphées par le soumissionnaire
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Le délai et le planning de réalisation des travaux
- Le projet de marché rempli, paraphé et signé
- Procès verbal de visite du lieu de projet pour chaque lot (voir annexe ci-joint).
- Mémoire technique justificatif qui contient tout document permettant d'évaluer l'offre technique+planning d'exécution, Etats (I, II, III) : renseignement financiers et références techniques), Etat IV : dûment renseigné ; en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel n° 15-247 du 06 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

- Toutes les pièces de l'offre technique doivent être valides à la date d'ouverture des plis.

Dossier de l'offre financière :

- La lettre de soumission dûment renseignées, datées, signées et paraphées par le soumissionnaire.
- Le bordereau des prix unitaires doit être en chiffres et en lettres signé et paraphé par le soumissionnaire
- Le détail quantitatif et estimatif signé et paraphé par le soumissionnaire
- Les pièces jointes doivent être renseignées, datées, signées et paraphées.
- Les offres doivent être déposées au service administration et moyen de la Direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction de la Wilaya d'Ain Témouchent Hai Zitoune Ain-Témouchent.

La durée de préparation des offres est fixée à (15 jours) à compter de la date de la première publication. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant la période de préparation des offres plus 03 mois + 15 jours soit Cent (105) jours.

Les offres seront déposées au Bureau du Secréariat de la Direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction de la wilaya d'Ain Témouchent le 15^{ème} jour de 8 h :00 mn à 13:30 heures correspondant au dernier jour à compter de la première parution au BOMOP ou sur les quotidiens nationaux, aucune soumission, une fois déposée, ne peut être retirée, ou modifiée.

Les offres devront être cachetées et fermées dans trois enveloppes intérieures distinctes indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière ». ces enveloppes sont mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Avis d'appel d'offre n°..... projet :

Lot N°17: Travaux De Voirie + Aménagement Extérieur +Eclairage Publics de la Cité RABHI IBRAHIM ET BELMOKHTAR ABDELLAH Commune Chentouf

LA DIRECTRICE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA : D'ORAN
DAIRA : DE BIR EL DJIR
COMMUNE : HASSI BOUNIF
N°...../2025

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N° 235/2025
N.I.F EN INSTANCE

Le président de l'APC de hassi bounif, lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales pour :
AMENAGEMENT URBAIN A HAI CHAHID MAHMOUD (3^{ème} TRANCHE)

Les entreprises intéressées par le présente avis peuvent retirer les cahiers des charges auprès le bureau des marchés de la commune de Hassi Bounif contre un paiement de 10000.00 Dinars.

Condition d'éligibilité : Les entreprises possédant :

- un certificat de qualification et de classification de catégorie 04 et plus, activité principale travaux publics en cours de validité ..
- Un chiffre d'affaire dans la moyenne des trois dernières années, dont le montant est supérieur ou égal à 20 000000.00 DA en TTC
- Avoir réalisé au moins deux (02) projets similaires tout travaux de route (nouvelle création , aménagement , dédoublement , modernisation , réhabilitation...ets) , dont le montant est supérieur ou égal à 15 000 000 .00 DA en TTC pour chaque attestation .

NB : l'attestation de bonne exécution délivrée par maître d'ouvrages publics .

Les soumissions constituées des offres techniques et financières doivent obligatoirement être accompagnées des pièces suivantes :

A/- dossier de candidature comprendra :

- 1-La déclaration de candidature datée et signée (selon modèle ci-joint).
- 2-La déclaration de probité datée et singée (selon modèle ci-joint).
- 3-Une copie du certificat de qualification et de classification professionnelle catégorie quatre (04) et plus activité principale travaux publics en cours de validité.
- 4-Un chiffre d'affaire dans la moyenne des trois dernières années, dont le montant est supérieur ou égal à 20 000000.00 DA en TTC
- 5-Les attestations de bonnes exécutions des projets similaires tout travaux de route (nouvelle création , aménagement , dédoublement , modernisation , réhabilitation) dont le montant est supérieur ou égal à 15 000 000 .00 DA en TTC de chaque attestation - au moins deux (02) attestations - .
- 6-Les Attestations de mise à jour CNAS/ CASNOS/ CACOBATH en cours de validité.
- 7-Le numéro d'immatriculation fiscale NIF.
- 8-l'extrait de rôle en cours de validité (apuré ou appuyer par un calendrier de paiement pour le reste dû.
- 9-La copie du registre de commerce électronique.
- 10-Copie du statut de l'entreprise pour les sociétés.
- 11-Copie de la déclaration du dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés .
- 12-L'attestation de solvabilité délivrée par banque domiciliaire du soumissionnaire.
- 13-Liste des moyens humains et d'encadrement à mobiliser pour le projet (quantitativement et qualitativement).
- 14-Liste des moyens matériels à mobiliser pour la réalisation du projet.

B/- L'offre technique comprendra :

- 1-La déclaration à souscrire remplis datée et signée (selon modèle ci-joint).
- 2-Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions des articles 67, 78 du décret présidentiel n°15/247 du 02 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- 3-Les moyens humains et d'encadrement à mobiliser pour le projet (quantitativement et qualitativement) justifiés par un état de mouvement salaires EMS ou bordereau CNAS ou CASNOS en cours de validité et copie des diplômes.
- 4-Moyens matériels propres à l'entreprise est justifiés par des cartes grises+assurance en cours de validité et le matériel non roulant justifié par facture et un PV d'huissier.

C/- L'offre financière comprendra :

- 1-La lettre de soumission remplis datée et signée (selon modèle ci-joint).
- 2-Bordereau des prix unitaires (BPU) rempli daté et signé.
- 3-Le détail estimatif et quantitatif (DQE) rempli datée et signé

NB : Toutes les pièces présentées par les soumissionnaires doivent être en cours de validité.

La soumission se compose de deux parties : une offre technique et une offre financière. Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention technique ou financière selon le cas. Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme déposée au niveau secrétariat général de la commune de Hassi Bounif, portant l'expression suivante :

A Monsieur Le président de l'APC De Hassi Bounif

Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales N° 235/2025 .

AMENAGEMENT URBAIN A HAI CHAHID MAHMOUD (3^{ème} TRANCHE)

Le délai de préparation des offres est fixé à dix (10) jours à partir du 1^{er} parution dans les journaux quotidiens. Si la date limite de dépôt des offres coïncide avec un jour de férié ou un jour de repos légal, la date de préparation des offres est prorogé jusqu'au jour ouvrable suivant à dix heures 10h00.

La séance d'ouverture des plis techniques, candidature et financiers se tiendra au siège de la commune le même jour à 11h00, les soumissionnaires sont cordialement invités à y assister. Le soumissionnaire restera engagé par son offre pendant une durée de 90 jours augmenté de la durée de la préparation des offres qui est 10 jours à compter de la première parution .

Le président de l'APC DE HASSI BOUNIF

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2531003933 12.03.2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE MASCARA
DAIRA D'AIN-FEKAN
COMMUNE D'AIN-FRASS

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NIF : 0.984.2925.50485.12

Conformément à l'article 65 et 82; du décret présidentiel n°247/15 du 16 septembre 2015 ; portant réglementation des marchés publics et délégation du service publique , il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé aux l'avis appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales n° :03/2025 du projet cité ci-dessus , paru sur les quotidiens nationaux suivants :

- «Carrefour»: le 22/01/2025

- «الشعب» : le 26/01/2025

Qu'après l'issue de la réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du : 09/02/2025 et le PV d'attribution provisoire au même date ; l'opération est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

N°	Intitulé du Projet	ENTREPRISE	MONTANT DE REALISATION	NOTE TECHNIQUE	déai de réalisation proposé	CRITERES DE CHOIX
01	TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN (REFECTION DES VOIRIES) AU DOUAR ATHAMNIA	E.T.P BENFRIHA ABDELKADER – Sid Ahmed Benali – MASCARA NIF 099829066204837	32.401.656.10 DA	100/85	TROIS (03) mois	Moins disant et qualifié techniquement

Observation : Tout les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son offre peut se rapprocher auprès du service contractant ; au plus tard trois (03) jours à compter de la premières date de publication du présent avis dans la presse

Tout les entreprises soumissionnaires, contestant le choix opéré par le service contractant , peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) Jours , qui suivent la date de publication du présent avis d'attribution provisoire.

Le président de l'APC

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2531003913 12.03.2025

LE CARREFOUR D'ALGERIE ANEP N° : 2531003956 12.03.2025

Au cours du mois de Ramadhan

15 points de vente directe de poissons producteur-consommateur

Quelque 15 points de vente directe de poissons producteur-consommateur ont été ouverts à travers la wilaya d'Oran, au cours de ce mois de Ramadhan, a-t-on appris auprès du directeur local de la pêche et de l'aquaculture, Menouar Maghni Sandid. Nous avons ouvert trois points de vente en partenariat avec l'ONAB (Office national des aliments du bétail), l'EMEC (Entreprise des manifestations économiques et commerciales) et l'EHU d'Oran, a indiqué M. Maghni Sandid, ajoutant que le point de l'EHU d'Oran a été ouvert à titre exceptionnel à des prix imbattables destinés à l'ensemble du personnel. Les autres points sont ouverts dans des artères commerciales comme la rue des Aures (ex-Bastille) ou dans les marchés situés dans des quartiers populaires comme El Hamri, Belgaïd, Aïn El Turck et El Yasmine, l'objectif étant de proposer du poisson aux consommateurs à des prix raisonnables, a-t-il précisé. Cette initiative, lancée il y a quelques années, est devenue une



tradition qui revient tous les mois de Ramadhan, a souligné le même responsable, ajoutant que certains poissons, dont la commercialisation était toute timide au départ, comme le tilapia rouge, commencent à avoir une base de consommateurs qui s'élargit au fil des années. Ces points de vente proposent principalement des

produits issus de l'aquaculture, notamment le tilapia, qui est un poisson d'eau douce, et la dorade royale, élevée dans des cages flottantes en mer. «Le tilapia rouge est proposé à 600 DA le kilo et la dorade royale à 1.200 DA», a-t-il précisé, ajoutant que les produits issus de la pêche sont proposés selon la disponibilité.

Création d'entreprises innovantes et gestion de labels

Formation de plus de 400 étudiants à l'Université d'Oran 2

Plus de 400 étudiants porteurs de projets ont bénéficié d'une formation spécialisée sur la création d'entreprises innovantes et la gestion de labels, au sein de l'incubateur d'entreprises de l'Université d'Oran 2, depuis sa création en 2023, a-t-on appris de la responsable de cette structure.

Depuis son entrée en service en 2023, «l'incubateur a travaillé sur le soutien à l'innovation et aux projets entrepreneuriaux, tout en offrant un environnement propice aux étudiants et aux porteurs d'idées innovantes pour transformer leurs projets en réalité dans le cadre de l'arrêté ministériel 1275 portant sur le mécanisme «un diplôme - une startup» et même en dehors de ce cadre», a indiqué

Nawal Bensalah, responsable de l'incubateur. Au cours de la première année de son activité, l'incubateur a formé environ 100 étudiants porteurs de projets, chiffre qui a augmenté au cours de la deuxième année (2024) pour atteindre plus de 300 étudiants répartis sur 112 projets innovants tout au long de l'année, portant sur la création d'entreprises.

La formation portait sur plusieurs aspects, tels que l'idée du projet, les techniques de communication, l'élaboration du business model (BMC), les tableaux techniques et économiques, le marketing numérique, ainsi que l'intelligence artificielle. Elle incluait également des formations sur la manière d'obtenir les labels «Projet innovant» et «Startup»,

ainsi que sur les démarches administratives et organisationnelles pour créer une «startup», y compris l'enregistrement des brevets, les droits d'auteur, et la propriété industrielle et intellectuelle. Il convient de noter que cette année n'a pas encore connu le processus de sélection des projets pouvant devenir des startups dans le cadre de la décision ministérielle 1275.

Le nombre de projets devra augmenter par rapport aux années précédentes, sachant que les deux dernières années ont enregistré la réalisation de 54 projets innovants par des étudiants, qui ont soutenu leurs mémoires avec des prototypes permettant leur transformation en startups, selon la même source.

Hassi Benokba et Hassi Bounif

Plusieurs projets de développement au profit des deux communes

Les communes de Hassi Benokba et Hassi Bounif (wilaya d'Oran) ont bénéficié de plusieurs projets dans divers secteurs, qui ont fait l'objet d'une visite d'inspection du wali, Samir Chibani, mercredi. A cette occasion, le wali a insisté sur l'importance du respect des délais d'exécution des projets en cours dans la wilaya, tout en veillant aux normes de qualité.

Lors de son inspection du siège de la commune de Hassi Benokba, le wali souligné la nécessité d'améliorer la qualité des services publics offerts aux citoyens de cette collectivité locale où il a également inspecté les travaux d'aménagement d'un bureau de poste. A Hassi Bounif, le wali a visité le chantier de réalisation d'un groupe scolaire au quartier « Mohamed Boudiaf », comprenant 12 clas-

ses, un réfectoire et des infrastructures sportives. Le premier responsable de l'Exécutif de la wilaya d'Oran a insisté sur la livraison du projet avant les délais impartis «afin qu'il soit prêt pour la prochaine rentrée scolaire». En inspectant le projet de 150 logements sociaux à Hassi Amer, il a annoncé que ces logements seront attribués à leurs bénéficiaires lors de la célébration de la fête de l'indépendance.

Par ailleurs, dans le quartier de «Zouia», il a inspecté le chantier de conversion d'un marché couvert désaffecté en salle omnisports, en insistant sur la nécessité de finaliser les travaux dans un délai de trois mois. M. Chibani a également inspecté le chantier de reconversion d'une bibliothèque municipale en polyclinique, soulignant l'importance

de doter l'établissement de tous les moyens matériels et humains nécessaires pour améliorer la prise en charge médicale des habitants de cette commune, qui compte plus de 120.000 habitants. Il a également évoqué la nécessité d'ouvrir d'autres structures sanitaires dans la région. Dans la même commune, le wali a inspecté le projet de raccordement du chemin de wilaya 46 (CW 46) au cinquième périphérique, dont la livraison est prévue dans trois mois, selon les explications fournies par les responsables du projet. Enfin, il a inspecté le chantier de réalisation d'un groupe scolaire au quartier «Bouchouicha», ainsi que la réalisation de 57 logements au quartier «Chahid Mahmoud» et la construction d'un siège d'une nouvelle Sûreté urbaine.

Absence d'affichage des prix dans les commerces La DCP a beaucoup à faire

L'information sur les prix et les tarifs des produits en tous genres, est un droit assuré par une réglementation qui régit les activités commerciales. Le consommateur doit être informé par différents moyens. Le marquage, l'étiquetage et l'affichage. Mais le constat dans la grande majorité des commerces, est loin d'être respecté. La réglementation est bien bafouée, de visu dans les magasins. Compte tenu de la cherté des prix et le non respect des marges bénéficiaires, pour certains commerçants, c'est toujours un moyen pour cacher la réalité des choses. Pour certains commerçants, afficher les prix dans la situation actuelle du marché, c'est faire fuir les clients. La bonne méthode pour nos interlocuteurs, c'est de pousser les clients à être le plus près du vendeur. Le pire dans cette situation presque nouvelle, a touché même certaines grandes surfaces et superettes. Les clients sont parfois surpris lorsqu'ils arrivent à la caisse. Le total des achats est généralement inattendu. Pour d'autres interlocuteurs, l'absence d'affichage des prix est due au remplissage des étalages à longueur de journée. Face à cette situation, le client est contraint de s'adresser au vendeur pour chaque produit, ou carrément acheter et attendre l'addition. Face au non respect de la réglementation, les citoyens s'interrogent sur l'efficacité de ces opérations de contrôle. A.Kader

Du 13 au 21 mars

17ème édition des Dourouss Mohammadia à la Zaouïa Belkaïdia

La Zaouïa Belkaïdia El-Hebria, située dans la localité de Sidi Maârouf, à l'Est d'Oran, accueillera la 17ème édition de la série Dourouss Mohammadia du 13 au 21 mars, sous le thème: «Le soufisme, essence de la religion et pilier de l'excellence (Ihsan)», a-t-on appris, lundi, de la Zaouïa. Cette édition réunira une pléiade de savants et de juristes d'Algérie et du monde islamique, notamment d'Egypte, du Liban, de Turquie, de Jordanie et du Soudan, qui animeront des conférences en lien avec le thème principal du colloque, a-t-on fait savoir de même source. Ces conférences porteront sur des sujets tels que «La charia et la vérité», «La légitimation doctrinale de la science du soufisme», «La science et la connaissance chez les maîtres soufis», «L'école Echadlia et son rôle au service du soufisme», et «Cheikh Sidi Abdelkader El-Jilani al-Hassani». D'autres conférences sont également programmées, traitant des thèmes suivants: «Le rôle des maîtres soufis au service du fiqh et de ses sciences dans les quatre rites», «L'impact de la purification spirituelle soufie dans l'éducation du coeur et la construction de l'être humain», « Les confréries soufies en Algérie », « Les ouvrages fondamentaux des maîtres soufis », « La légitimation islamique de la science du soufisme », ainsi que «Pour une vie spirituelle fondée sur l'excellence, la tolérance, l'amour et la paix», entre autres. Les interventions des participants seront présentées après les prières d'El-Asr et des Tarawih. Des sessions scientifiques sont également prévues et devront regrouper les conférenciers et les étudiants de la Zaouïa Belkaïdia, qui se consacre à l'enseignement du Coran, de la charia et du fiqh.

Relizane

«Es-Sened» accompagne les malades lors des séances de chimiothérapie

L'Association «Es-Sened» pour l'aide aux personnes atteintes de cancer de la wilaya de Relizane a lancé une initiative d'accompagnement des personnes, lors de séances de chimiothérapie notamment en matière d'alimentation caritative, tout au long du mois sacré du Ramadhan, dans le but d'apporter un soutien nutritionnel sain aux patients atteints de cancer pendant les séances de chimiothérapie, en leur distribuant des repas composés d'eau minérale, de fruits, de fromages, de yaourts naturels, de dattes et de tout ce qui est sain. Cette initiative a vu le jour pendant la crise du coronavirus et reste à ce jour d'actualité. De leurs côtés, les patients ont apprécié cette initiative, en particulier ceux qui vivent dans des régions reculées et qui doivent se déplacer pour rejoindre la cellule d'oncologie afin de se présenter à leurs séances de chimiothérapie. Les membres de l'Association travaillent sur d'autres projets caritatifs, notamment en fournissant aux malades des tests, des radiographies et les médicaments nécessaires, tout en distribuant de la nourriture, des colis de produits de santé et du matériel médical, afin de soulager la douleur, en fournissant le transport pour ceux qui ne peuvent pas se permettre de se diriger vers les hôpitaux, en particulier pour les patients dans le besoin et ce, pour terminer leur long parcours de traitement et pour établir les principes d'humanité et de responsabilité sociale. L'objectif de cette initiative est d'inculquer une culture de bonté et de volontariat humanitaire et de promouvoir les nobles valeurs humaines. Les patients ont été également honorés par des cadeaux symboliques sous forme de chapelets et de livres appropriés à l'occasion de la Journée internationale de la Femme.

N. Aymen

Relizane

Saisie de gâteaux secs impropres à la consommation

Les éléments de la 4ème Sûreté urbaine, rattachée à la Sûreté de la wilaya de Relizane, ont pu confisquer et détruire une quantité de gâteaux impropres à la consommation. L'opération a eu lieu à la suite d'un point de contrôle de sécurité mis en place par les policiers, à l'entrée sud de la ville de Relizane où un véhicule de marque Peugeot 408 fourgon, en provenance d'une wilaya voisine, a été arrêté pour un contrôle administratif. Après une fouille, des denrées périssables, composées de gâteaux traditionnels, ont été trouvées à l'intérieur, d'un poids de 28 kg de gâteau à la crème et de 07 kg de gâteau secs qui ne répondaient pas aux conditions minimales de conservation et de transport, impropres à la consommation. En coordination avec le représentant de la Direction du Commerce et le chef du bureau de préservation sanitaire, les produits ont été saisis et détruits. Un dossier d'action en justice a été établi contre le contrevenant.

N. Aymen

Adrar

Saisie de 370,77 g de cocaïne et de 52 g de kif traité

La Brigade de recherche et d'intervention relevant de la Police judiciaire de la Sûreté de la wilaya d'Adrar ont procédé à l'arrestation d'un individu et à la saisie de quantités de drogue dure (cocaïne) et de kif traité, ainsi que du véhicule utilisé, a-t-on appris mercredi auprès du bureau de communication de la Sûreté de wilaya. Il s'agit de la saisie de 370,77 g de cocaïne, de 52 g de kif traité, ainsi que de bijoux en or, trois (3) téléphones portables et d'une somme d'argent de 180.000 DA, selon la même source.

Nâama

67.000 hectares de pâturages attribués aux éleveurs

Le Haut Commissariat pour le développement de la steppe (HCDS) a réservé dans la wilaya de Nâama une superficie de 67.000 hectares de réserves pastorales aux éleveurs, qui seront ouvertes à partir de la mi-mars pour fournir du foin pour leur bétail. La gestion de ces espaces steppiques est assurée par l'antenne de la wilaya de Nâama, relevant du Commissariat régionale de développement de la steppe, dont le siège est basé à Saïda, afin de les exploiter de manière rationnelle et éviter leur dégra-

dation, notamment par le biais de locations aux éleveurs pour le pâturage de leurs bétails, a fait savoir le responsable local du HCDS, Abdelaziz Bougarne. Ces espaces pastoraux, répartis sur huit communes steppiques de la wilaya, offrent des plantes de l'Atriplex et d'autres types de plantes fourragères destinés aux moutons, a précisé Abdelaziz Bougarne. « Cette initiative permettra de fournir du foin aux moutons dans ces zones pendant deux mois, ce qui devra contribuer positivement à alléger les charges des éleveurs en

matière d'achat d'aliments pour animaux, tout en générant des revenus pour les trésoreries des communes concernées par l'opération », a poursuivi le même responsable. Par ailleurs, le HCDS a lancé, récemment à Nâama, un projet de plantation sur une superficie de 50 hectares dans la région de « Rosfa El-Hamra », dans la commune de Asla, dans le cadre du programme de relance du Barrage vert, en utilisant des plants d'Atriplex provenant des pépinières de la direction à Djelfa, a-t-on indiqué.

Sidi Bel Abbès

Un réseau de trafic de psychotropes démantelé, près de 5.000 comprimés saisis



Par Mohamed Nouar

Un réseau criminel, spécialisé dans le trafic de psychotropes, a été démantelé par la brigade de lutte contre les stupéfiants de la police de Sidi Bel-Abbès. L'opération a permis la saisie de près de 5.000 comprimés hallucinogènes de type Prégabaline 300 mg ainsi que d'une somme de 25 millions de centi-

mes, provenant des revenus du trafic. Le réseau, composé de quatre individus, dont une femme, était actif dans la vente de psychotropes, dans la ville de Sidi Bel-Abbès. L'enquête a débuté suite à des informations faisant état d'un individu en possession de grandes quantités de ces substances. A cet effet, un plan de sécurité a été mis en place, permettant l'arrestation d'un premier suspect et de son complice.

Les investigations menées par la suite ont conduit à l'interpellation des deux autres membres du réseau. Les perquisitions ont permis la saisie de marchandises et d'argent liquide. Les quatre suspects ont été présentés devant le magistrat instructeur près le tribunal compétent de Sidi Bel-Abbès qui les a placés sous mandat de dépôt, en attendant de comparaître pour répondre de leurs actes.

Sidi Bel Abbès

Vers une amélioration de l'AEP durant le mois de Ramadhan

L'alimentation en eau potable (AEP) sera améliorée dans 18 communes de la wilaya de Sidi Bel Abbès, d'ici la semaine prochaine, a indiqué le directeur local de l'Hydraulique, Djebbar Belmeriri. Le même responsable a précisé à l'APS que la wilaya a bénéficié d'un quota supplémentaire de 7.000 mètres cubes d'eau afin d'améliorer le programme de distribution durant le mois sacré. Il a également souligné que les récentes précipitations ont

permis une augmentation du niveau du barrage Sidi El-Abdelli à Tlemcen, "ce qui permettra de récupérer une partie du quota de la wilaya à partir de cette infrastructure hydraulique". Parallèlement, un programme spécifique de distribution a été mis en place en coordination avec l'unité locale de l'Algérienne des eaux (ADE), permettant d'assurer un service continu d'alimentation en eau potable dans ces 18 communes durant le Ramadhan. Le même responsable a précisé que les

perturbations dans l'alimentation en eau potable seront résolues après le raccordement aux stations de dessalement d'El Hilal (Ain Temouchent) et de Cap Blanc (Oran). Grâce à ces opérations, la wilaya bénéficiera d'un apport supplémentaire de 68.000 mètres cubes, portant ainsi la production totale à environ 120.000 mètres cubes par jour, ce qui garantira une nette amélioration de la distribution, notamment dans les 18 communes concernées.

Tissemsilt

Renforcement des contrôles sanitaires pendant le Ramadhan

Par ABDENOUR M.

Dans le cadre des mesures préventives mises en place pour le mois sacré du Ramadhan, les autorités de Tissemsilt ont mené plusieurs opérations de contrôle, visant à garantir la sécurité alimentaire des citoyens. Ces interventions ont permis de saisir et d'éliminer plusieurs produits alimentaires non conformes aux

normes sanitaires. Les contrôles effectués dans divers commerces ont révélé la présence de pâtisseries traditionnelles avariées dont 9,3 kg de "cigares" laissés à l'air libre toute la nuit. De même, deux boucheries ont été sanctionnées pour la vente de 22,9 kg de poulet avarié, une partie congelée dans des conditions inappropriées et une autre déclarée impropre à la consommation par un vétérinaire.

Par ailleurs, une saisie de 15 litres de lait de vache a eu lieu à l'entrée de la ville. Ce lait, transporté dans des contenants en plastique non conformes, ne répondait pas aux exigences d'hygiène et de traçabilité requises. Les autorités rappellent aux commerçants leur responsabilité dans la préservation de la santé publique et assurent que les opérations de contrôle seront renforcées tout au long du mois sacré.

Bougaâ (nord de Sétif)

La grande rafle et la tuerie du 11 mars 1958

Quelques-uns parmi les vieux habitants de la ville de Bougaâ (nord de Sétif), encore en vie, n'ont pas oublié la grande rafle du 6 mars 1958 et l'ignoble tuerie perpétrée par des soldats français quelques jours plus tard (le 11 mars) sur le pont de Boufarroudj, une localité située à une poignée de kilomètres de Bougaâ. Selon des historiens, tout est parti de l'élimination de 16 soldats de l'armée coloniale, le 4 mars 1958, lors d'une embuscade tendue par le chahid Azil Abdelkader, dit El Bariki, au lieu-dit Ain Lehjar, entre Bougaâ et la localité de Tittest. Tous les témoignages s'accordent à affirmer que ce coup d'éclat du martyr El Bariki mit le commandement militaire français dans une rage indescriptible. Et comme à chaque fois qu'elles sont touchées autant dans leur chair que dans leur amour-propre, les forces coloniales organisent des représailles. Celles-ci peuvent donner lieu à des expéditions punitives, à des tueries d'innocents, à des assassinats ciblés, voire à des massacres de masse. Mais cette fois-là, les autorités militaires de Bougaâ (village que l'on appelait alors Lafayette) décident, sous le commande-

ment du colonel de Sevelinges, d'organiser la plus grande rafle que la région ait connue. Dès les premières heures de la matinée du 6 mars, le village de Bougaâ est entièrement encerclé par des soldats français que des camions ont déversé par centaines durant toute la nuit. Les forces coloniales investissent tout le village tandis que les "half-tracks" militaires sillonnent bruyamment les rues de la localité, dans le but évident de terroriser la population. Les soldats français défoncent les portes des maisons, investissent les lieux et font sortir hommes, femmes et enfants pour les diriger, au milieu des hurlements des femmes et des cris des enfants, vers le stade municipal entouré de fil de fer barbelé où tout le monde est rassemblé. Vers midi, racontera Saâd Taklit dans un livre-témoignage intitulé "Bougaâ, Wilaya III, Zone I, Région I, contre l'oubli", les autorités coloniales libèrent les femmes et les enfants, mais, pour les hommes, c'est le début d'un calvaire qui durera 7 jours et 7 nuits. Entassés les uns contre les autres, les prisonniers, au nombre de 1.000 selon certains témoignages, survivent dans des conditions d'hygiène désastreuses, sans eau, sans nourriture

et sans lieux pour se soulager hormis des latrines sommaires consistant en des trous creusés à la va-vite dans le sol. Le froid des longues nuits de mars, la pluie qui tombe sporadiquement et les maladies qui apparaissent (diarrhées, bronchites) manquent de rendre fous certains prisonniers qui ne peuvent opposer que des hurlements à fendre l'âme à la rage et à l'injustice qui les étirent, écrit, en substance, Saâd Taklit. Durant ce supplice inhumain, les soldats français font irruption par intermittence dans le "camp" pour emmener plusieurs dizaines de prisonniers, soupçonnés d'aider le FLN, dans les centres de torture de Draïra et d'Ain Meddah. Parmi ceux-là, huit (8) subiront les pires tortures dans la ferme d'Ain Meddah (un 9ème, Saïd Allouani ayant été fusillé devant sa maison) avant d'être conduits, au petit matin du 11 mars 1958, sur un pont métallique reliant les deux rives de l'oued Bousselem, à Boufarroudj. Allouani Lalkdar, Atoui Mohamed, Belhatab Kaddour, Belhocine Lakhdar, Benaddad Abdelkader, Daoud Lamri, Debihi Djelloul et Taklit Tayeb sont abattus l'un après l'autre...

Bouira

Lancement d'une série de projets de développement

Une série de projets de développement relevant de plusieurs secteurs, dont un chantier de réalisation de 256 logements sociaux, ainsi que des travaux d'aménagement d'importants axes routiers, a été lancée dimanche à Bouira par les autorités locales de la wilaya.

C'est lors d'une visite dans la localité périphérique d'Ouled Bellil, située à la sortie sud de la ville de Bouira, que le wali Abdelkrim Laâmourî a donné le coup d'envoi du premier projet, qui est la réalisation de 256 unités de logement de la formule du logement social. Sur le site du chantier, M. Laâmourî a donné de fermes instructions aux entreprises en charge du projet pour qu'elles respectent les délais de livraison, ainsi que la qualité et les normes de réalisation de ces logements qui seront cons-

truits sur une superficie de plus de 12.000 M2, et pour un montant global de plus de 876 millions de dinars, selon la fiche technique du projet. Au cours de la visite, le wali Abdelkrim Laâmourî a lancé les travaux d'aménagement du chemin de wilaya N 6 reliant la commune d'Ath Laâziz à celle de Taghzout sur une distance de 7 km. «Le montant alloué à ces travaux est de l'ordre de 82 millions de dinars, pour un délai de quatre mois au lieu de six mois initialement prévus», a expliqué à l'APS le directeur des travaux publics (DTP), Noureddine Gasmi. Un autre projet concernant l'aménagement urbain du grand boulevard longeant l'ex-route nationale n 18, et allant de la cité Herkat jusqu'à la nouvelle gare routière, a été également lancé lors de cette visite pour une enveloppe de 50 millions de dinars, selon les dé-

tails fournis par la directrice de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction (DUAC), Mme Fatma-Zohra Haddadi. «Ce projet porte l'aménagement de ce boulevard, avec la réhabilitation de la chaussée, des trottoirs, ainsi que, de l'éclairage public, dans un délai ne devant pas dépasser les 4 mois», a précisé Mme Haddadi à l'APS. Le secteur de l'Education nationale, lui aussi, a bénéficié de nouveaux projets notamment la réalisation d'un groupe scolaire au lieu-dit Ouled Boutoula, dont un délai de 6 mois a été imparti à l'entreprise réalisatrice pour parachever les travaux. Toujours dans le secteur de l'éducation, quatre classes d'extension réalisées au niveau de l'école primaire Hedjabi Brahim, et quatre autres à l'école primaire Morsli Nadir de la ville de Bouira, ont été inaugurées par le wali.

Glissements de terrain survenus sur des axes routiers

Inscription d'un programme de traitement à Jijel

Un programme portant sur le traitement des glissements de terrain survenus sur des routes nationales (RN) et autres chemins de wilaya (CW) a été inscrit à l'indicatif de la wilaya de Jijel, au titre du 1er semestre en cours, a indiqué, dimanche, le directeur des travaux publics, Slimane Khelafa. Le même responsable a précisé que «dans le cadre du traitement des glissements de terrain constatés en plusieurs points de certaines RN et CW, du fait des perturbations climatiques, des appels d'offres viennent d'être publiés dans la presse nationale pour sélectionner les entreprises qui se verront confier les travaux de remise en état au cours du 1er semestre de l'année en cours». M. Khelafa a également précisé que parmi les routes les plus touchées figurent la RN 137-B reliant les communes de Ziama Mansouriah et d'Erraguène Souici, la RN 137 entre El Aouana et Selma Benziada, ainsi que la RN

135-B en plusieurs points entre les communes de Taher, de Chehna, de Boucif Ouled Askeur et de Bouraoui Belhadef. La RN 43 (Jijel-Bejaia) fera également l'objet d'un certain nombre d'opérations pour traiter des glissements, notamment dans la partie ouest de la wilaya où l'état de la chaussée représente un danger pour les usagers. Il en est de même pour la RN 77, dans la partie sud de la wilaya, où les opérations de remise en état seront accompagnées d'actions d'entretien d'ouvrages d'art, selon la même source. Pour rappel, les perturbations météorologiques qui avaient affecté la wilaya de Jijel à la fin du mois de janvier ont provoqué des glissements de terrain qui ont entraîné la fermeture de la route nationale 137-B dans son tronçon situé entre Ziama Mansouriah et Erraguène Souici, et occasionné des éboulements sur la RN 43 près du site des Grottes merveilleuses, près de Ziama Mansouriah.



Tizi Ouzou

Lancement de la première session de formation de dégustateurs d'huile d'olive

L'Institut technologique spécialisé de formation en agriculture de montagne (ITSFAM) de Tizi-Ouzou a lancé la première session de formation de dégustateurs d'huile d'olive, a-t-on appris samedi auprès de la direction de cet établissement. La formation a regroupé, la semaine dernière, une vingtaine de participants, notamment des cadres du secteur de l'agriculture et des oléifacteurs afin de leur permettre de reconnaître, en la dégustant, l'huile d'olive de qualité (vierge et vierge-extra), a indiqué à l'APS, le directeur de l'ITSFAM, M. Hocine Meziani. La formation, s'inscrivant dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité de l'huile d'olive, est assurée par une formatrice spécialisée en dégustation de l'Institut technique de l'arboriculture fruitière et de la vigne (ITAFV) et une autre formée par l'institut et qui a suivi des stages en Algérie et à l'étranger, notamment en Tunisie, a-t-il souligné. Ces formations sont destinées aux professionnels et cadres de la filière oléicole et autres intervenants du domaine des quatre wilayas couvertes par l'ITSFAM, à savoir Tizi-Ouzou, Boumerdes, Bejaia et Bouira. L'ITSFAM projette de former un panel de dégustateurs au niveau de la wilaya. «Ce panel assurera par la suite des formations au profit de tous ceux qui activent dans le domaine de l'oléiculture et de l'oléifaction intéressés de devenir dégustateurs d'huile d'olive», a-t-il annoncé. M. Meziani, qui a rappelé que l'oléiculture représente 80% de l'arboriculture fruitière de la wilaya, a noté que l'institut qu'il dirige assure beaucoup de formations en relation avec la filière oléicole allant de la plantation jusqu'à la dégustation de l'huile.

Blida

Lancement de l'installation de la 1ère unité du 2ème Centre national des données

La Haut-commissaire à la numérisation avec rang de ministre, Meriem Benmouloud a donné le coup d'envoi de l'installation de la première unité du deuxième Centre national des données dans la wilaya de Blida, indique, vendredi, un communiqué du Haut-Commissariat à la numérisation. "Dans une autre démarche historique relative au projet de réalisation d'un Centre national algérien des services numériques", Mme Benmouloud a donné, jeudi, le coup d'envoi de l'installation de la première unité du deuxième Centre national des données à Blida", lit-on dans le communiqué. Lors de la visite d'inspection au projet, Mme Benmouloud s'est félicitée du progrès réalisé et saisi l'occasion de sa réunion avec les cadres algériens et chinois chargés de la réalisation pour donner des instructions visant à "accélérer le rythme de travail en prévision de la réception du projet dans les délais fixés", conclut le communiqué.

ANNIVERSAIRE

A notre adorable

HAMMOU MOHAMED EL AMINE



C'est aujourd'hui, que tu souffles ta 10^{ème} bougie. En cet heureux évènement, Les familles DINE et DALI YUCEF sont comblées et ravies de te souhaiter un joyeux anniversaire et une vie pleine de bonheur, de santé et de succès.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الدewan العمومي للمحضر القضائي
الأستاذ : دوبي بونوة بن ذهية
محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
مجلس قضاء مستغاثم
الكان ب 72 مسكن حي الشيخ حمادة
محضر نشر مضمون تكليف بالوفاء
المادة 412 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية
بتاريخ من شهر ... سنة الفين وخمسة وعشرون / 2025 / 02/24
الساعة: بناء على الإن بالتش في جريدة يومية وطنية الصادر عن
رئيس المحكمة التجارية المتخصصة مستغاثم المورخ في
2025/02/24 تحت رقم الترتيب 25/000072. بطلب من السيد:
مؤسسة اشغال البناء في مختلف مراحله بلعبري بقاسم، الساكن:
البحيرة الصغيرة عن البية اريزي وهران تنفيذاً للحكم الصادر عن
محكمة مستغاثم القسم التجاري / البحري المورخ في 2022/10/02
فهرس رقم 22/04224 والمهمور بالصيغة التنفيذية رقم 23/531
المورخ في 2024/04/27. والقاضي ب: إلزام المدعي شركة أو
بيتر برويكوتس دي كونستروكويون شركة ذات المسؤولية المحدودة
OBINTER PROYECTOS DE CONSTRUCTION
بواسطة ممثلها القانوني ببدء للتمدية : مؤسسة اشغال البناء في
مختلف مراحله بلعبري بقاسم، ما يلي: الدين العائلي بتمثنها المتمثل
في قيمة الفواتير تحت الإرقام التالية : 06-2016-04, 2016-06,
2016 مقابل مبلغ إجمالي قدره : خمسة ملايين واربعمائة واثني عشرة
الف وتسعمائة وسبعة وستون دينار جزائري 5412967 دج. كلفنا
السيد شركة أو بيتر برويكوتس دي كونستروكويون شركة ذات
المسؤولية المحدودة المتمثلة من طرف ممثلها القانوني، الساكن:
المنطقة الحضرية الجديدة 111 تعاونية اول نوفمبر 1954 مستغاثم.
وتنهيه بان له مهلة 15 ايام للوفاء تسري من تاريخ تبليغه هذا
المحضر والا نفذ عليه جبرا بكل الطرق القانونية.

المحضر القضائي
12.03.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الدewan العمومي للمحضر القضائي
الأستاذ بن شني نور الدين
محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
اختصاص مجلس قضاء مستغاثم
الكان بحي شوموة منطقة ايطا عمارة ب 5 حي زغولون مستغاثم
رقم الهاتف: 07.96.04.49.43
محضر نشر مضمون عقد تليف رسمي تكليف بالوفاء
عن طريق النشر في جريدة يومية وطنية
المادة 412 فقرة 04 من ق.ا.م.
بموجب الإن الصادر عن رئيس محكمة مستغاثم بتاريخ
2025/03/03 رقم الترتيب 25/0231 نأذن للمحضر القضائي
الأستاذ بن شني نور الدين على نفقة الطالب بحة عبد القادر
بنشر مضمون عقد التليف الرسمي الخاص بالسند التنفيذي
المتعلق في الحكم الصادر عن محكمة مستغاثم القسم المدني
المورخ في 2024/01/08 رقم الجدول 23/03038 رقم
الفهرس 24/00132 الجمهور بالصيغة التنفيذية المورخ في
2024/11/26 تحت رقم 24/2073 ضد هثاني وليد مسير
الموسسة الترقية العقارية الكائن مقره في صلامندر مستغاثم
وذلك في جريدة يومية وطنية قاضي ب: إلزام المدعي عليها
الموسسة للترقية العقارية هثاني وليد مستغاثم ممثلة بواسطة
مسيرها القانوني بإداء مبلغ (600.000 دج) ستعماله ألف دينار
جزائري قيمة الدين العائلي في ذمتها أي المدعي بحة عبد
القادر. إثباتاً لذلك حرقنا هذا المحضر لتنتشر نسخة منه بجريدة
يومية وطنية طبقاً للقانون.

المحضر القضائي
12.03.2025

الأستاذ بن عدة محمد نصر الدين

موتق بمدينة وهران 11 نهج جودي عبد الرحمان-

إعلان بيع بالمزاد العلني لحقوق عقارية المحجور عليه

سيشرع يوم 27 مارس 2025 على الساعة الثانية عشرة صباحاً بالمكتب المذكور
أعلاه البيع بالمزاد العلني لأعلى عارض و آخر مزايده لحقوق عقارية للمحجور
عليه: السيد بوعلام الهواري ولد قدور. الساكن قرية الحامل، الكرمة السانيا
وهران. المولود بوهران بتاريخ 03 جانفي 1979 حسب شهادة ميلاده رقم
00188 مكرر. من جنسية جزائرية لنصبيه المقدر بنسبة ال 8640/1512 جزء
في الشياح من قطعة أرض ذات طابع فلاحي كائنة بوهران ، بلدية الكرمة ، حسب
مخطط مسح الأراضي ، واقعة تحت قسم 15 مجموعة الملكية 88 ، تقدر مساحتها
ب 02 هكتار و 47 آر و 27 سنتار. الثمن الافتتاحي 10.000.00 دج ، الثمن يدفع
فورا من مصاريف اجراءات العقد. للمزيد من المعلومات اتصلوا بمكتب التوثيق
حيث أودع دفتر الشروط

للإعلان/ الموتق

12.03.2025

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغاثم
محكمة مستغاثم
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم

ولهذه الأسباب
حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة علنيا ،
حضوريا ، ابتدائيا: في الشكل قبول إعادة السير في الدعوى بعد
الخبرة. في الموضوع: إفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في
الموضوع عن محكمة الحال قسم شؤون الأسرة بتاريخ
2023/06/20 تحت رقم الفهرس 23/03387 واعتماد تقرير
الخبرة المنجز من طرف الدكتور مجامعة رياض المودعة
بأمانة ضبط المحكمة وبالنتيجة القضاء بالحجر على المدعي
عليه مداني اسماعيل المولود بتاريخ 1988/11/20 ببوقيرات
لأبيه العجل وأمه ولد يوسف فأطمة وتعيين والدته المدعية
مقدما عليه لرعايته وإدارة شؤونه المالية والإدارية والقانونية
بدلا عنه. مع أمر ضابط الحالة المدنية لتبليغ بوقيرات بالتأشير
بهذا الحكم على هامش عقد ميلاد المحجور عليه. مع الأمر بنشر
منطوق هذا الحكم بأي جريدة وطنية يومية على نفقة المدعية
تحميل المدعية المصاريف القضائية المتعلقة بالدعوى الحالية
والدعوى السابقة بما فيها مصاريف الخبرة المنجزة. بدأ صدر
الحكم وأفصح به جبرا بالجلسة العلنية المنعقدة بتاريخ
المذكور أعلاه، ولصحته أمضى أصله كل من الرئيس وأمين
الضبط.

الرئيس / أمين الضبط
12.03.2025الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مجلس قضاء مستغاثم
محكمة مستغاثم
القسم شؤون الأسرة
باسم الشعب الجزائري
حكم

ولهذه الأسباب
حكمت المحكمة حال فصلها في قضايا شؤون الأسرة، علنيا،
حضوريا، ابتدائيا: في الشكل قبول إعادة السير في الدعوى بعد
الخبرة. في الموضوع: إفراغ الحكم الصادر قبل الفصل في
الموضوع عن محكمة الحال قسم شؤون الأسرة بتاريخ
2023/06/20 تحت رقم الفهرس 23/03387 واعتماد تقرير
الخبرة المنجز من طرف الدكتور مجامعة رياض المودعة
بأمانة ضبط المحكمة وبالنتيجة القضاء بالحجر على المدعي
عليه مداني اسماعيل المولود بتاريخ 1988/11/20 ببوقيرات
لأبيه العجل وأمه ولد يوسف فأطمة وتعيين والدته المدعية
مقدما عليه لرعايته وإدارة شؤونه المالية والإدارية والقانونية
بدلا عنه. مع أمر ضابط الحالة المدنية لتبليغ بوقيرات بالتأشير
بهذا الحكم على هامش عقد ميلاد المحجور عليه. مع الأمر بنشر
منطوق هذا الحكم بأي جريدة وطنية يومية على نفقة المدعية
تحميل المدعية المصاريف القضائية المتعلقة بالدعوى الحالية
والدعوى السابقة بما فيها مصاريف الخبرة المنجزة. بدأ صدر
الحكم وأفصح به جبرا بالجلسة العلنية المنعقدة بتاريخ
المذكور أعلاه، ولصحته أمضى أصله كل من الرئيس وأمين
الضبط.

الرئيس / أمين الضبط
12.03.2025الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مكتب الأستاذ دوبي بونوة بن ذهية محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
الكان مكتبه ب 72 مسكن حي الشيخ حمادة مستغاثم/الهاتف: 0797480913
الإعلان عن البيع بالمزاد العلني

طبقا للمادة 748 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية
بناء على الحكم الصادر عن محكمة مستغاثم القسم العقاري المورخ في 22/05/57
والجمهور بالصيغة التنفيذية رقم 24/149 المورخ في 2024/01/29. حيث أنه و بتخصيص لورثة رياضي محمود وهم
ارملته : برموزة المتصرفة باسمها الشخصية و باسم ابانها القصر : رياضي كوثر ، رياضي تسنيم، ابناؤه من
مطلقة سوسى عواوش وهم : رياضي باية، رياضي مليكة ، رياضي عبد الله محمد، رياضي شريف، ورثة رياضي فايزة وهم
زوجها خلافة خطاب المتصرف باسمه الشخصي و باسم ابنته القاصر خلافة احلام وابانها منها وهم : خلافة مجدوب ،
خلافة الياس بيع المسكن الفردي المتكون من طابق ارضي يحتوي على 04 غرف ، صالة، مطبخ ، حمام، مرحاض،
ساحة ، ومن الطابق اول يحتوي على 03 غرف، صالة ، مطبخ، حمام ، مرحاض ، سطح المشاعة الواقعة ببلدية
مرزغان بشارح في الامير عبد القادر مساحته 344 م² قسم 10 مجموعة الملكية 78 بلدية مرزغان. تبعا للبطاقة
العقارية المقيدة بتاريخ 2009/11/28 ايداع حجم 01 تربيعة 4398 ، العائد لورثة رياضي محمود وهم ارملته : برموزة
روضة المتصرفة باسمها الشخصي و باسم ابانها القصر : رياضي كوثر ، رياضي تسنيم ، ابناؤه من مطلقة سوسى
عواوش وهم : رياضي باية ، رياضي مليكة، رياضي عبد الله محمد ، رياضي شريف، ورثة رياضي فايزة وهم زوجها خلافة
خطاب المتصرف باسمه الشخصي و باسم ابنته القاصر خلافة احلام وابانها منها وهم : خلافة مجدوب ، خلافة الياس
بحيث: الطابق الارضي يحتوي على : 04 غرف ، صالة ، مطبخ ، حمام ، مرحاض ، ساحة. الطابق الاول يحتوي على :
03 غرف ، صالة ، مطبخ ، حمام ، مرحاض ، سطح. ملك لورثة رياضي محمود وهم ارملته : برموزة المتصرفة
باسمها الشخصي و باسم ابانها القصر : رياضي كوثر، رياضي تسنيم، ابناؤه من مطلقة سوسى عواوش وهم : رياضي
باية، رياضي مليكة، رياضي عبد الله محمد ، رياضي شريف. ورثة رياضي فايزة وهم زوجها خلافة خطاب المتصرف باسمه
الشخصي و باسم ابنته القاصر خلافة احلام وابانها منها وهم : خلافة مجدوب ، خلافة الياس، و بيعة بالمزاد العلني
بأعلى عرض. نعلن عن بيع عقار بالمزاد العلني وذلك لجلسة 2025/03/25 بمحكمة مستغاثم وذلك امام قاضي البيوع
العقارية: التعيين: المسكن الفردي المتكون من طابق ارضي يحتوي على 04 غرف ، صالة ، مطبخ ، حمام ، مرحاض ،
ساحة ، و من الطابق اول يحتوي على 03 غرف ، صالة ، مطبخ ، حمام ، مرحاض ، سطح المشاعة الواقعة ببلدية
مرزغان بشارح في الامير عبد القادر مساحته 344 م² قسم 10 مجموعة الملكية 78 بلدية مرزغان. للاشارة : ان
العقار المعين يوجد ، يمتد ، ويسترسل و يتواصل بجمع ارتفاعاته ، وتوايحه ومنافعه دون استثناء أو تحفظ ، تمت معاينته
من طرف المشتري الذي صرح بأنه عاينه لغرض هذا العقد. للاطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضر
القضائي المذكور أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة.

المحضر القضائي
12.03.2025الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الدewan العمومي للمحضر القضائي
الأستاذ بن شني نور الدين
محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
اختصاص مجلس قضاء مستغاثم
الكان بحي شوموة منطقة ايطا عمارة ب 5 حي زغولون مستغاثم
رقم الهاتف: 07.96.04.49.43
محضر نشر مضمون عقد تليف رسمي تكليف بالوفاء
عن طريق النشر في جريدة يومية وطنية
المادة 412 فقرة 04 من ق.ا.م.
بموجب الإن الصادر عن رئيس محكمة مستغاثم بتاريخ
2025/03/03 رقم الترتيب 25/00230. نأذن للمحضر القضائي
الأستاذ بن شني نور الدين على نفقة الطالب بن داني الزهرة
وعزالي ذهية وعلى نفقتهم بنشر مضمون عقد التليف الرسمي
الخاص بالسند التنفيذي المتمثل في الحكم الصادر عن مجلس
قضاء مستغاثم محكمة الجنابات بتاريخ 2017/03/09 رقم
الجدول 17/00022 رقم الفهرس 17/00022 الجمهور بالصيغة
التنفيذية المورخ في 2019/09/15 تحت رقم 2019/75 ضد
سنوسي عبد الله الساكن بدوار اولاد سنوسي بلدية بوقيرات
وذلك في جريدة يومية وطنية القاضي إلزام المحكوم عليه
سنوسي عبد الله بأدائه إلى الأطراف المدنية غزالي ذهية أصالة
عن نفسها ونياية عن ابنا القاصر سنوسي جيلالي و بن داني
الزهرة مبلغ خمسمائة الف دينار جزائري 500.000 دج لكل
واحد منهم عن الضرر المادي والمعنوي. إثباتاً لذلك حرقنا هذا
المحضر لتنتشر نسخة منه بجريدة يومية وطنية طبقاً للقانون.
المحضر القضائي
12.03.2025الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
مجلس قضاء مستغاثم
الكان مكتبها بالمنطقة الحضرية الثالثة عمارة 03 محل 02 طريق
وهران مستغاثم
الهاتف: 0776.77.10.27
إعلان عن بيع عقار بالمزاد العلني

طبقا للمادة 748 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية
و بطلب من السيد الشركة ذات المسؤولية المحدودة كاريبي سيد من
طرف مسيرها بونوة عبد الأمين الساكن: صوف التل رقم 67 المنطقة
الصناعية لولاية عن تومنتش. ضد السيد: زغنون الياس، الساكن: بني
ياحي قسم 09 مجموعة ملكية رقم 89 بلدية الحسيان مستغاثم. وأيضا
السيدة : عربوش عقيلة، الساكنة: بني ياحي قسم 09 مجموعة ملكية
رقم 89 بلدية الحسيان مستغاثم. بناء على أمر الإداء الصادر عن رئيس
محكمة مستغاثم بتاريخ 2023/02/09 الجمهور بالصيغة التنفيذية
بتاريخ 2023/04/11 تحت رقم 23/0074. بناء على أمر بحجز
تنفيذي على عقار رقم الترتيب 23/01076 مشهر لدى المحافظة
العقارية بتاريخ 2024/01/09. مسجور بتاريخ 2025/03/25 على
الساعة الثانية بعد الزوال بقاعة جلسات الكائنة بمقر محكمة مستغاثم:
السيدة : عربوش عقيلة، الساكنة: بني ياحي قسم 09 مجموعة ملكية
رقم 89 بلدية الحسيان مستغاثم، بالمزاد العلني بسعر افتتحي بعد
التقص العشر حسب مبلغ 109.620.000,00 دج بالإضافة إلى
مصاريف البيع. ويعلن المحضر القضائي أنه تم ايداع قائمة شروط البيع
لدى محكمة مستغاثم بتاريخ 2024/10/15 تحت رقم 2024/159 لكل
من يهيمه الأمر يمكنه الاطلاع على دفتر الشروط بمكتب المحضر أو
كتابة ضبط محكمة مستغاثم.

المحضر القضائي
12.03.2025مكتب الأستاذ بداني محي الدين محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
الكان مكتبه ب 72 مسكن عمارة 08 رقم 04 طريق وهران مستغاثم
الهاتف: 045.42.09.83
نشر مستخرج من قائمة شروط البيع بالمزاد العلني
طبقا للمادة 748 من ق.ا.م

بموجب امر الحجز التنفيذي على عقار الصادر عن رئيس محكمة سبدي على المورخ في 2022/04/04 رقم ترتيب
22/00018 المتضمن : نأمر بتوقيع الحجز التنفيذي على العقار المتمثل في : قطعة ارض ذات طابع فلاحي الكائنة
بدوار اولاد عمار بلدية سبدي لخصر حجم 09 تربيعة 3096 بتاريخ 2010/05/20 مساحتها تسعة وعشرون ار
وثمانية وثلاثون سنتار 29 ار و 38 س قسم 25 مجموعة ملكية 126 سدادا للمبلغ المذكور في السند التنفيذي المذكور
أعلاه والمقدر ب 5.800.000 دج بخمسة ملايين وثمانمائة الف دينار جزائري لصالح منصور الجليلي . على ان يكون
السعر الافتتاحي للبيع بالمزاد العلني حسب المبلغ 5.500.000.00 دج حسب الخبرة المنجزة من طرف الخبير الأستاذ
بالي العربي و تم انقاص العشر ليصبح المبلغ 4.950.000.00 دج اربعة ملايين وتسعمائة وخمسون الف دينار
جزائري على ان يتم البيع بأعلى عرض و لو كان باقل من السعر الافتتاحي. بناء على محضر التكليف بالوفاء المورخ
في 2021/07/07. بناء على محضر الامتناع عن التنفيذ المورخ في 2021/12/12. بناء على أمر الحجز التنفيذي
على منقول المورخ في 2022/01/20 تحت رقم ترتيب 22/0001. بناء على محضر عدم وجود منقولات المورخ في
2022/03/06. بناء على أمر الحجز التنفيذي على عقار المورخ في 2022/04/04 تحت رقم ترتيب 22/00018. بناء على
على شهر الأمر بالمحافظة العقارية بتاريخ 2022/04/11 مجلد 1 رقم 37. بناء على البطاقة العقارية. نعلن عن بيع
عقار بالمزاد العلني وذلك لجلسة 2025/03/24 بمحكمة سبدي على ذلك أمام قاضي البيوع العقارية بسبدي علي
التعيين: العقار المتمثل في : قطعة ارض ذات طابع فلاحي كائنة بدوار اولاد عمار بلدية سبدي لخصر مساحتها تسعة
وعشرون ار وثمانية وثلاثون سنتار (29 ار و 38 س) مجموعة ملكية 126 قسم 25 السعر الافتتاحي: تم تقديره
بمبلغ قدره 5.500.000.00 دج حسب الخبرة المنجزة من طرف الخبير الأستاذ بالي العربي و تم انقاص العشر
ليصبح المبلغ 4.950.000.00 دج اربعة ملايين وتسعمائة وخمسون الف دينار جزائري على ان يتم البيع بأعلى
عرض و لو كان باقل من السعر الافتتاحي. للاطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب المحضر القضائي المذكورة
أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة.

المحضر القضائي
12.03.2025الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الدewan العمومي للمحضر القضائي
الأستاذ : دوبي بونوة بن ذهية
محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
مجلس قضاء مستغاثم
الكان ب 72 مسكن حي الشيخ حمادة
محضر نشر مضمون تكليف بالوفاء
المادة 412 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية
بتاريخ... من شهر ... سنة الفين وخمسة وعشرون
الساعة: بناء على الساعة: بناء على الإن بالنشر في جريدة
يومية وطنية الصادر عن رئيس محكمة مستغاثم المورخ في
2025/06/26 تحت رقم الترتيب 25/00215. بطلب من السيد
عبد جلول، الساكن ب : عين سبدي الشريف مستغاثم. بناء
على الحكم الصادر عن محكمة الجنابات الاستئنافية لدى مجلس
قضاء مستغاثم المورخ في 2023/01/17 فهرس رقم
23/00019 والمهمور بالصيغة التنفيذية رقم 24/282 المورخ
في 2024/05/20. والقاضي ب: إلزام المحكوم عليهم بادائهم
للطرف المدني عقدا جلول مبلغ ملايين دينار جزائري
10.000.000 دج كتعويض عن مختلف الأضرار اللاحقة به ذلك
بالتضامن فيما بينهم. كلفنا السيد بوزكرة أحمد، الساكن ب : حي
92 مسكن بلدية حاسي ماماش مستغاثم. وتنهيه بان له مهلة
15 ايام للوفاء تسري من تاريخ تبليغه هذا المحضر والا نفذ
عليه جبرا بكل الطرق القانونية.
المحضر القضائي
12.03.2025الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
مكتب الأستاذ دوبي بونوة بن ذهية محضر قضائي لدى محكمة مستغاثم
الكان مكتبه ب 72 مسكن حي الشيخ حمادة مستغاثم
الهاتف: 0797480913
الإعلان عن البيع بالمزاد العلني

طبقا للمادة 748 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية
بناء على الحكم الصادر عن محكمة مستغاثم القسم العقاري المورخ في
2023/10/25 فهرس رقم 23/05319 والمهمور بالصيغة التنفيذية رقم 24/147
المورخ في 2024/01/25. حيث أنه و بتخصيص للسادة : بن حلو عبد الحميد -
بن حلو كية - بن حلو خيرة - بن حلو كريمة ، بيع العقار المشاع المتمثل في
مسكن فردي يحمل مراجع المسح مجموعة ملكية 06 قسم 15 له شكل مستطيل
وأجته شمالية يتكون من طابق ارضي يحتوي على 3 غرف مطبخ حمام مرحاض
مراب بهو رواق ساحة وسلم بوادي للطابق الأول. والطابق الأول يتكون من 6
غرف حمام و مرحاض رواق شرفة وسلم بوادي للمطبخ به بيت لورثة الكل مشيد
على مساحة 280م² الكائن بحي تجديت بلدية مستغاثم . العائد لورثة بن حلو احمد
ابن محمد. بحيث: الطابق الارضي يحتوي على: 03 غرف ، مطبخ ، حمام ، مرحاض
مراب ، بهو، رواق، ساحة وسلم بوادي للطابق الأول. الطابق الأول يحتوي على:
06 غرف ، حمام ، مرحاض ، رواق ، شرفة ، وسلم بوادي للمطبخ به بيت. ملك
لورثة بن حلو احمد ابن محمد ، وبيعه بالمزاد العلني بأعلى عرض . نعلن عن بيع
عقار بالمزاد العلني وذلك لجلسة 2025/03/25 بمحكمة مستغاثم و نك امام
قاضي العقارية: التعيين: مسكن فردي يحمل مراجع المسح مجموعة ملكية
06 قسم 15 له شكل مستطيل وأجته شمالية يتكون من طابق ارضي يحتوي على
3 غرف مطبخ حمام مرحاض مراب بهو رواق ساحة وسلم بوادي للطابق الأول،
والطابق الأول يتكون من 6 غرف حمام ومرحاض رواق شرفة وسلم بوادي للمطبخ
به بيت الدرج الكل مشيد على مساحة 280م² الكائن بحي تجديت بلدية مستغاثم.
للاشارة: ان العقار المعين يوجد، يمتد ، ويسترسل و يتواصل بجمع ارتفاعاته،
وتوايحه ومنافعه دون استثناء أو تحفظ ، تمت معاينته من طرف المشتري الذي
صرح بأنه عاينه لغرض هذا العقد. للاطلاع على دفتر الشروط يتم الاتصال بمكتب
المحضر القضائي المذكور أعلاه أو كتابة ضبط المحكمة.

المحضر القضائي
12.03.2025

En marge de l'AGE de la CAF qui se tiendra ce matin

Sadi rouvre les portes du ComEx à l'Algérie

Par Rachid BELARBI

C'est aujourd'hui que se tient au Caire la 14^{ème} Assemblée Générale Extraordinaire de la Confédération Africaine de Football qui verra le retour par la grande porte de la représentation algérienne. L'événement qu'accueillera le Marriott Mena House, débutera à 10h00 (9h à Oran) et verra, en effet, le ministre de la Jeunesse et des sports et président de la FAF, Walid Sadi, installé officiellement comme nouveau membre du Comité Exécutif continental, ce qui constitue une victoire certaine pour la diplomatie sportive algérienne. Accompagné du Secrétaire général, Nadir Bouzenad, le premier responsable de l'institution fédérale s'est, d'ailleurs, déplacé, lundi en début d'après-midi au Caire, pour prendre part à cette session de travail extraordinaire. Des dirigeants-clé du football africain, notamment les présidents des 54 Associations membres de la CAF et de ses six unions zonales, ainsi que des acteurs de haut niveau du football international assisteront à cette réunion que présidera le Dr Patrice Motsepe, Président de la CAF. Lundi, ledit dirigeant sud-africain a présidé des réunions avec les six unions zonales de la CAF afin de discuter de la croissance et du développement du football au sein des associations membres. Les représentants du COSAFA, du CECAFA, de l'UNIFFAC, de l'UFOA A, de l'UFOA B et de l'UNAF ont, ainsi, rencontré individuellement le président de la CAF pour faire le point sur les progrès notables réalisés dans leurs



zones respectives grâce aux partenariats renforcés avec la CAF au cours des quatre dernières années, précisera d'ailleurs la cellule média de l'instance continentale qui indiquera, en parallèle que les présidents de ces unions zonales «ont salué les avancées importantes sous la direction du Dr Motsepe, notamment la hausse de 50% des subventions annuelles, passant de 500.000 USD à 750.000 USD, une augmentation qui a accéléré le développement du football et l'organisation de compétitions à l'échelle zonale». «Ces changements incluent également l'augmentation des subventions annuelles des associations membres, qui passent de 200.000 USD à 400.000 USD », annoncera également la CAF qui attestera que bien au-delà du soutien financier, des efforts de collaboration renforcés ont été établis entre la CAF et les unions zonales, avec la mise en place de divers programmes de renforcement des capacités. Parmi ces initiatives,

figurent des ateliers sur les finances et la gouvernance de la CAF, des sessions tactiques des unions zonales, des académies VAR, des formations antidopage et la récente création de l'académie de diffusion de la CAF destinée aux directeurs de télévision, pour n'en citer que quelques-unes. La CAF a, à ce sujet, investi 3,5 millions de dollars dans les académies VAR des unions zonales. De son côté, le Dr Motsepe a exprimé sa gratitude envers les six unions zonales et les associations membres de la CAF pour leur contribution précieuse à la réalisation de la vision visant à rendre le football africain plus compétitif et autonome sur la scène mondiale. Le programme de la journée d'hier prévoyait, en outre, une réunion matinale du Comité Exécutif de la CAF pour discuter des progrès et de l'avenir du football africain, la veille de la très attendue Assemblée Générale Extraordinaire de la CAF qui se tiendra officiellement aujourd'hui.

Jeux scolaires Africains 2025

25 disciplines au programme de la 1^{ère} édition en Algérie

Vingt-cinq disciplines seront au programme de la première édition des Jeux Scolaires Africains qui se tiendront le mois d'août prochain dans quatre wilayas de l'est algérien (Sétif, Skikda, Constantine et Annaba), a annoncé Mustapha Berraf, président de l'Association des Comités Nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA). "Cette première édition rassemblera des jeunes athlètes âgés de 14 à 17 ans qui concourront dans 25 disciplines, avec l'appui du Comité International olympique (CIO). Ces jeunes seront préparés pour les Jeux Africains de la Jeunesse, qui se tiendront en décembre 2025 à Luanda, en Angola, et les Jeux olympiques de la Jeunesse à Dakar, au Sénégal, ainsi que les JO de Los Angeles et jusqu'au Jeux olympiques de Brisbane en 2032", a indiqué M. Berraf lors d'une conférence de presse animée dimanche soir à l'hôtel Holiday Inn d'Alger. Avant d'ajouter: "une délégation de l'ACNOA, du Comité olympique et sportif algérien (COA) et des autorités compétentes, s'est déjà rendue dans les quatre wilayas concernées pour évaluer les infrastructures et les capacités d'accueil, et a dressé un rapport très positif sur la préparation de cet événement d'envergure mondiale". Le cheminement vers l'organisation des Jeux Scolaires Africains

2025 a été marqué par la signature d'un protocole d'accord de collaboration entre l'ACNOA et la Fédération Internationale du Sport Scolaire (ISF), en juillet dernier, lors des Jeux olympiques de Paris 2024. Le président de l'Association des Comités Nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), Mustapha Berraf, a animé une conférence de presse sur des sujets majeurs liés au mouvement Olympique et Sportif Africain. Cette rencontre avec la presse nationale et inter-

nationale a permis au président de l'ACNOA, également membre du CIO et président de la Fondation "OLYMPAFRICA", d'aborder plusieurs sujets dont la tenue de la 22^e Assemblée générale ordinaire de l'ACNOA. Prévue les 14 et 15 mars 2025 au Centre International des Conférences (CIC) Abdelatif Rahal (Alger), cette Assemblée générale verra l'élection du président de l'ACNOA et des membres du Comité exécutif pour le mandat 2025-2029.

Mondial des clubs 2025

Un milliard de dollars réparti aux 32 équipes participantes

La Fédération internationale de football (FIFA) va distribuer aux 32 équipes participantes à la Coupe du monde des clubs 2025, un milliard de dollars sur les retombées de cette compétition, a annoncé l'instance suprême. « Le budget révisé comprend les deux milliards de dollars de revenus issus de la Coupe du Monde des Clubs de la FIFA 2025 », indique l'instance dirigeante du football mondial sur son site officiel. La FIFA explique que « la compétition établira, en outre, une nouvelle référence pour le football de clubs internationaux, puisqu'un milliard de dollars sera distribué aux clubs participants et un mécanisme de solidarité sera mis en place pour soutenir les clubs de football partout dans le monde. Le tournoi aura lieu aux Etats-Unis du 14 juin au 13 juillet 2025 et mettra aux prises 32 équipes avides de décrocher le titre de championne du monde. a indiqué le nouveau rendez-vous phare du football des clubs, la « Coupe du Monde des Clubs de la FIFA va également permettre de soutenir les clubs comme aucune compétition ne l'a fait auparavant ». « L'ensemble des revenus générés par la compétition sera reversés aux clubs participants ainsi que sous forme d'un fonds de solidarité qui profitera aux clubs du monde entier », insiste la FIFA.

Championnats du monde de Boxe Plus de 500 boxeurs de 60 pays présents à Liverpool

Plus de 500 boxeurs représentant 60 pays participeront aux premiers Championnats du monde (messieurs et dames) de la World Boxing, différé du 4 au 14 septembre à la MS Bank Arena de Liverpool (Angleterre), a annoncé lundi la nouvelle instance internationale sur son site officiel. Dix catégories de poids seront au programme du rendez-vous mondial de Liverpool chez les messieurs et dames. Le Comité international olympique (CIO) avait accordé sa reconnaissance « provisoire » à la jeune fédération internationale World Boxing, levant l'hypothèque qui pesait depuis des années sur l'avenir olympique de la boxe. En faisant de World Boxing, créée en 2023 et qui compte 78 fédérations membres, l'instance « régissant la boxe au niveau mondial au sein du mouvement olympique », le CIO ferme du même coup la porte à tout retour de l'IBA, mise au ban depuis 2019. De son côté, l'IBA organisera également ses Championnats du monde en 2025, l'un au Kazakhstan pour le tournoi masculin, l'autre en Serbie pour le tournoi féminin.

Foot - Coupe de la Confédération (1/4 finale)

CS Constantine-USM

Alger: les horaires des deux matchs fixés

La Confédération africaine de football a fixé les horaires de la double confrontation entre le CS Constantine et l'USM Alger, comptant pour les quarts de finale de la Coupe de la Confédération, a annoncé le club algérois de Ligue 1 Mobilis. Le match aller se jouera le mercredi 2 avril au stade Chahid-Hamlaoui de Constantine à 17h00, alors que la seconde manche aura lieu une semaine plus tard : le mercredi 9 avril, au stade olympique du 5-Juillet (Alger), à partir de 19h00. Le vainqueur de cette double confrontation sera opposé aux demi-finales, à l'autre quart entre l'ASEC Mimosas (Côte d'Ivoire) et le RS Berkane (Maroc). Lors de la phase de poules, l'USMA, détentrice du trophée en 2023, a terminé leader du groupe C (14 pts), devant l'ASEC Mimosas (8 pts), alors que le CSC s'est qualifié en tant que deuxième du groupe A (12 pts), derrière les Tanzaniens de Simba SC (13 pts). Pour rappel, lors du match aller de la Ligue 1 Mobilis, le CSC s'était imposé face à l'USMA à domicile (1-0), le 21 novembre dernier, pour le compte de la 10^e journée.

Ligue 2 Amateur

US Chaouia -MSP Batna décalé au lundi 17 mars

La rencontre US Chaouia- MSP Batna, comptant pour la 23^e journée de Ligue 2 de football, groupe Centre- Est, programmée initialement le 15 mars en cours, a été décalée au lundi 17 mars, a indiqué la Ligue nationale de football amateur (LNFA). La décision de décaler cette rencontre de 48 heures a été prise en raison du report du match des 8^{es} de finale de la Coupe d'Algérie entre l'USC et le CR Belouizdad du mardi 11 au mercredi 12 mars, précise l'instance chargée de la gestion de la compétition sur son site officiel. L'USC (32 pts) occupe provisoirement la 4^e place du classement après sa défaite face à l'RB Ouargla (2-1), jeudi dernier en ouverture de la 22^e journée. De son côté, le MSP Batna est logé à la 10^e place avec 28 points, mais compte un match en moins contre le leader du groupe Centre-Est le MB Rouissat prévu ce samedi (15h00).

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
الديوان العمومي للمحضر القضائي
الاستاذ دوبي بونوة بن ذهيبية
محضر قضائي لدى محكمة مستغانم
مجلس قضاء مستغانم
الكائن ب 72 مسكن حي الشيخ حمادة
محضر نشر مضمون تكليف بالوفاء
المادة 412 من قانون الإجراءات المدنية والإدارية
بتاريخ من شهر سنة الفين وخمسة وعشرون
2025/.../..... وعلى الساعة. بناء على الأذن بالنشر
في جريدة يومية وطنية الصادر عن رئيس محكمة
مستغانم المؤرخ في 2024/08/29 تحت رقم الترتيب
24/00821. يطلب من السيد: كريم العربي عامر، الساكن
: مستغانم ، ولاية مستغانم. تنفيذاً للحكم الصادر عن
محكمة مستغانم قسم الجرح المؤرخ في 2022/12/15
فهرس رقم 22/11413 والمهور بالصيغة التنفيذية رقم
23/191 المؤرخة في 2023/09/27. والقاضي : الزام
المحكوم عليهما ان يدفعا بالتضامن للضحية كريم العربي
عامر مبلغ مليون و ثمانمائة الف دينار جزائري
1.800.000 دج كتعويض عن الضرر اللاحق به. كلفنا
السيد: عزروق محمد، الساكن دوار بن يحيى بلدية الحسيان
مستغانم. ونبهناه بان له مهلة 15 ايام لتوفاء تسري من
تاريخ تبليغه هذا المحضر وإلا لقاء عليه جبرا بكل الطرق
القانونية.
المحضر القضائي
12.03.2025

الديوان العمومي للمحضر القضائي
الاستاذ اسامة عبد الحفيظ
محضر قضائي لدى محكمة مستغانم مجلس قضاء مستغانم
الكائن بمنطقة الإسكان الحضري عمارة B رقم B-01
B-01 , 02 بجانب المحكمة الجديدة بحي 72 مسكن طريق
وهران
الهاتف: 045.42.00.50
الإعلان عن البيع بالمزاد العلني بواسطة الأظرفة المختومة فقط
تعلمكم بأنه ستشروع في البيع بالمزاد بواسطة الأظرفة
المختومة فقط وذلك يوم الخميس: 2025/03/20 على الساعة
11:00 صباحا بمكتبنا الكائن بالعنوان المذكور أعلاه للمنفوق
الموصوف المتعل في: سيارة من نوع لوقان داسيا سنة 2012
ابسونس ، شروط البيع: 1-البيع بدون ضمان. 2-الزيارة
مسموح بها برخصة من المحضر القضائي ابتداء من يوم صدور
الإعلان. 3.تسحب التعهدات من مكتب الاستاذ القائم بالبيع مقابل
1500 دج مع ملا التعهد و إمضاءه من قبل المزايد. تودع
الأظرفة المختومة لدى مكتب المحضر القضائي ويجب ان
يتضمن كل ظرف نسخة من بطاقة هوية و تعهد ووصل يثبت
مبلغ الضمان المقدر ب 100.000,00 دج (مئة الف دينار
جزائري). دفع المبلغ الكلي لرسو المزاد في أجل أقصاه 08 ايام
و الا يسقط حق المزايد في استرجاع مبلغ الضمان. يدفع الراسي
عليه المزااد حقوق التسجيل المقدره ب 2.5% من مبلغ البيع
زائد اتعاب المحضر القضائي. لمزيد من المعلومات يرجى
الاتصال بمكتب المحضر القضائي الكائن بالعنوان المذكور أعلاه.
المحضر القضائي
12.03.2025

مكتب التوثيق للاستاذ فردي عبد العزيز
موتق بوهران، حي ابن رشد 1245 مسكن
عمارة 450 مدخل 01 ايسطو اسلام
رمز رقم 8150
حل الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة
ش.ذ.م.م أس أش سيرام.
س.ت: 21 ب 1124010-31/00
بموجب عقد محرر بالمكتب يوم 2025/03/10،
قرر السيد بورحلي سامي والسيد بورحلي هشام
حل الشركة ذات المسؤولية المحدودة المسماة
ش.ذ.م.م أس أش سيرام، ذات المواصفات
المذكورة أدناه قبل أوانها حلا عاديا وعينا السيد
شريف بن عودة مصفيا لها. مواصفات الشركة:
الشكل: ش.ذ.م.م، التسمية: أس أش سيرام،
المقر الاجتماعي : بلدية بنز الجير حي بن داود
القسم 01 ولاية وهران، المدة: 99 سنة، رأس
المال الاجتماعي: 200.000.00 دج.
موضوعها: 304101 تجارة بالجملة لمواد
البناء، الخزف الصحي والزجاج المسطح،
504101 تجارة بالتجزئة لمواد البناء.
الموتق
12.03.2025

Vends
Je mets en vente un appartement 02 pièces cuisine salle de bain + toilettes. 11ème étage (sans ascenseur) acté + livret foncier .situé a cité lescure avec une vue panoramique sur mer et très bonne voisinage pour plus d'information veuillez contactez le numéro 0556 366 201



Agence de voyage SFICIFA
Mesra - Mostaganem
Rue Mohamed Khemisti
Face Maison Renault
Tel: 06 61 78 30 05

Location Appartement
Loue appartement neuf F2 Standing dans la nouvelle cité 712 à Chorfa à Chlef
Contactez le : 0541/66/53/51
Non sérieux s'abstenir.

SOS
Un Handicapé (amputé de la jambe), père de 04 enfants, nécessite en extrême urgence une moto à 3 pneus pour le transport des enfants à l'école (distance de 05 KM du domicile) Lance un appel aux âmes charitables.
Tél:0670.641.690

Amis internautes, lisez LE CARREFOUR D'ALGÉRIE sur le Net
www.lecarrefouralgerie.dz



ACCIDENTS DE LA ROUTE
LE FACTEUR HUMAIN DE LOIN LA PREMIÈRE CAUSE

DES POSTULANTS EXIGENT LE LANCEMENT DE LEUR RECEPTEMENT

UNE GRANDE OPÉRATION DE NETTOYAGE DOIT TOUCHER TOUS LES SECTEURS URBAINS
LES ORANAIS DOIVENT DONNER L'EXEMPLE

24 CAS ENREGISTRÉS A OUARGLA

LES BOMBIERS ARTISANALES DÉMONTENT A CONSTANTINE

364 PERSONNES SOUS MANDAT DE DÉPÔT A ORAN

VIOLENTE COLLISION ENTRE UN MENDIUS ET UN VÉHICULE DE TOURISME PRÈS DE SKIKDA
09 MORTS DONT 08 ENFANTS ET 19 BLESSÉS

LE CHEF DU PERSONNEL DEVANT LE JUGE LE 31 AOÛT

UN TROU DE CAISSE DE 2,366 MILLIARDS DE CENTIMES DÉCOUVERT

ENQUÊTE À LA RECETTE FISCALE DE AIN EL HADJAR

LES ZONES HUMIDES D'ORAN DANS UN ÉTAT D'ABANDON

DEUX CORPS SANS VIE RECHERCHÉS A DRÉARY ET EL KALA

DES FACTURES SERONT EXIGÉES AUX AGRICULTEURS

LA VIE A SAÏDA

UNE FILLETTE RETROUVÉE A DJELFA

40 MILLIONS D'EUROS POUR BRAHMI ET 15 MILLIONS POUR SLHANI

LES DEUX JOUEURS MAGHRÉBINS LES PLUS CHERS DE L'HISTOIRE

LES FAMILLES (CARTES) MONTENT AU CÉLESTIN

RELOGEMENT: UN DOSSIER CHAUD À ORAN

528 INTERPELLATIONS EN UNE SEMAINE À ORAN

CANTINES SCOLAIRES: LE SCANDALE DE TROP À TIARET

CONTRIBUTION: Le temps complémentaire encore une fois attaqué
Le beurre, l'argent du beurre et la va

CONGÉS EN CASCADE ET DES PROBLÈMES EN SUSPENS
LA RENTRÉE SOCIALE S'ANNONCE LOURDE À ORAN

PLAQUEUR DE LA CLASSE
GHOUAL AVERTIT CONTRE LA DÉLIQUESCENCE DE LA CHOSE POLITIQUE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS À LA RADIO CHAÎNE III
IL RESTE 2.500 MILLIARDS DE DA À RECOURVER

IMPOTS

553 DOSSIERS LÉS AVEC INFRACTIONS DE CHEQUES TRANSAQUÉS À LA JUSTICE EN 2015
140 MILLIONS D'EUROS DE TRANSFERT ILLICITE

Présentation à Alger de la pièce de théâtre "Le Fil rouge"



La pièce de théâtre "Le Fil rouge", écrite et interprétée par la comédienne italienne Elisa Biagi, dans laquelle elle évoque une partie des souffrances de la femme algérienne durant la période coloniale française, a été présentée di-

manche à Alger. Présentée dans le cadre du programme des soirées du Ramadhan du Palais de la Culture Moufdi-Zakaria, en présence du ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, la pièce de théâtre, mise en scène par Anaïs Caroff, raconte l'histoire de "Nana Nouara", la grand-mère de la comédienne et les souffrances qu'elle a endurées durant la période coloniale.

Elisa Biagi a incarné le personnage de sa grand-mère Nouara dans un monodrame qui traite d'une période sombre de l'histoire d'Algérie, à travers lequel elle plonge dans la mémoire d'une femme et dénonce par sa voix les horreurs qu'elle avait subies, entre violence, déportation, privation et pauvreté. Accompagnant l'énonciation de son texte d'une gestuelle bien maîtrisée, la comédienne a réussi à donner une performance saisissante et à incarner avec sincérité le personnage de sa grand-mère.

Le public, conquis, a longuement applaudi sa prestation touchante sur les sacrifices de "Nana Nouara" et de toutes les femmes algériennes dans les villages et hameaux, qui ont défendu leur terre et leur famille et préservé les valeurs de la société.

Balades musicales internationales au théâtre national algérien

Le Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA) a célébré samedi soir, la Journée internationale des droits des femmes coïncidant avec le 8 mars, à travers un concert de musique animée par la jeune Aida Oulmou.

Accueilli à la salle Mustapha-Kateb, l'artiste a littéralement enflammé le public moyen présent pour savourer un voyage musical de différents styles traversant les époques et les continents. En effet, la chanteuse et leader du groupe Garage band a interprété des reprises de plusieurs chansons Old school de différentes influences musicales du répertoire jazz, blues, rock, rhythm and blue, funk reggae, soul, pop et hip hop ainsi que du rai, de la chanson française ou encore de la chanson kabyle.

Native de Béjaïa, Aida Oulmou est de formation andalouse au conservatoire de sa ville natale. Depuis la fondation du groupe en 2010, l'artiste dit avoir emprunté cette voie de musiques du monde afin de parler le langage universel de musique qui ne reconnaît pas les frontières. «Je salue la femme algérienne, aussi guerrière soit-elle, et toutes les femmes du monde, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes», a-t-elle noté à l'issue du spectacle.

Accompagnée d'un batteur, un bassiste, un guitariste-électrique et un saxophoniste, Aida Oulmou a fait sensation sur les planches du TNA en interprétant un florilège de chansons de différents styles à l'exemple de Killing me softly with his song des Fugees, A feel good de James Brown, La bohème et Emenez-moi de Charles Aznavour, Ya Zina diri latay de Raina Rai, ou encore des titres de Kool and the gang, de cheb Khaled et de cheikh El Hasnaoui.

Un voyage musical qui a émerveillé le public présent.

« Le public algérien est mélomane et très réceptif à tous les styles musicaux du monde entier, ce qui relève aussi de notre richesse musicale nationale. J'ai donc choisi une playlist dont les titres sont connus par tous les Algériens qui écoutent de la bonne musique », a affirmé Aida Oulmou.

Ouverture de candidatures pour la 8ème édition du Prix "Kaki d'or"

Les candidatures pour la 8ème édition du Prix "Kaki d'or" sont ouvertes jusqu'au 1 septembre, a annoncé l'association éponyme, organisatrice de ce concours national qui récompense les meilleurs textes de théâtre.

L'association a expliqué, dans un communiqué, que le prix "Kaki d'or" d'écriture dramatique, du nom du regretté dramaturge Ould Abderrahmane Kaki (1934-1995), vise à encourager les écrivains à soumettre leur candidature, à travers la proposition de textes dramatiques destinés au théâtre.

Ouvert à tous les auteurs dramatiques, le prix vise également à "encourager les jeunes écrivains à mettre en valeur leurs capacités créatives et à les accompagner dans la diffusion de leurs œuvres primées, ainsi qu'organiser des rencontres pour la mise en scène théâtrale de textes dramatiques d'auteurs primés.

Les textes proposés à la participation à ce concours doivent être "inédits" et ne doivent pas être présentés à un quelconque con-



cours ou avoir déjà été primé dans un concours, exigent les organisateurs qui précisent également que "le spectacle qui découlera du texte proposé au concours doit couvrir une période de présentation d'au moins 50 minutes".

Les organisateurs invitent les auteurs dramatiques souhaitant participer à envoyer, avant le 1

septembre prochain, leurs textes par e-mail: goldenkaki25@gmail.com.

Les prix de ce concours seront annoncés à l'occasion des Journées nationales de l'écriture dramatique, prévues "fin octobre prochain" à Mostaganem, à l'issue desquelles trois prix seront décernés: le "Kaki d'or", le "Kaki d'argent" et le "Kaki de bronze".

Ballalou préside une réunion sur le développement de l'industrie culturelle



Le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou a présidé, lundi, une réunion au siège du ministère à Alger, en présence du ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, M. Noureddine Ouadah, sur "l'importance du développement des jeux vidéo pour promouvoir la culture algérienne et préserver le legs culturel matériel et immatériel" et sur "les moyens d'appui des start-up spécialisées dans ce domaine", a indiqué un communiqué du ministère. Cette réunion, à laquelle ont pris part des cadres de l'administration centrale des deux ministères, des représentants de plusieurs start-up, un représentant de l'Office national des droits d'auteur et des droits voisins (ONDA), le directeur du Centre national de la cinématographie, ainsi que le commissaire du Festival international de la bande dessinée d'Alger (Fibda), a porté sur "le rôle croissant des jeux vidéo en tant que moyen efficace de transmission et de promotion de la culture algérienne à l'échelle mondiale", ce domaine figurant "parmi les domaines modernes offrant de grandes opportunités pour faire découvrir aux nouvelles générations le patrimoine culturel et artistique de l'Algérie, et ce de manière innovante", précise-t-on de même source.

Les participants ont souligné "la nécessité d'utiliser ces jeux pour mettre en valeur le patrimoine culturel à travers la conception de jeux alliant divertissement et apprentissage, et reflétant l'identité algérienne dans leur contenu", mettant en avant les revenus considérables générés par

ces industries culturelles.

Dans ce cadre, M. Ballalou a écouté un exposé sur un échantillon de projets de start-up spécialisées dans la conception de jeux vidéo. Les interventions de ces entreprises ont porté sur la proposition de solutions innovantes, y compris la conception et le développement de jeux vidéo intégrant des éléments du patrimoine national, ce qui est à même de "renforcer la position de l'Algérie sur le marché mondial des jeux vidéo".

Par ailleurs, le représentant de l'ONDA a été chargé de "fournir l'appui juridique nécessaire" à ces start-up afin de préserver leurs droits en termes de propriété intellectuelle, ce qui contribue à "protéger les créations algériennes contre toute exploitation illégale et à asseoir un environnement juridique propice à l'innovation dans ce domaine". La réunion a également été "l'occasion d'examiner les moyens de développer l'industrie culturelle en général, et d'œuvrer à sa transformation en une ressource économique génératrice d'emplois pour les jeunes".

Les participants ont souligné "la nécessité d'encourager l'entrepreneuriat dans ce domaine et d'inciter les jeunes à innover, notamment dans le domaine des jeux vidéo et des arts numériques, désormais un des secteurs les plus prometteurs au monde".

www.lecarrefourdalgerie.dz



2

- | | |
|--|--|
| 10h30 Amour, gloire et beauté | 12h55 Journal |
| 11h00 Les Feux de l'amour | 13h00 Journal |
| 11h45 Petits plats en équilibre | 13h40 Journal |
| 11h50 Les douze coups de midi | 13h45 La p'tite librairie |
| 12h55 Petits plats en équilibre | 13h50 Ça commence aujourd'hui |
| 13h00 JT 13h | 15h00 Ça commence aujourd'hui |
| 13h35 Petits plats en équilibre | 16h15 Affaire conclue |
| 13h40 Météo | 17h05 Affaire conclue |
| 13h50 Plus belle la vie, encore plus belle | 17h50 Affaire conclue |
| 14h20 Ruby à tout prix | 18h00 Tout le monde a son mot à dire |
| 15h50 Abandonnée à 13 ans | 18h35 N'oubliez pas les paroles |
| 17h30 Familles nombreuses : la vie en XXL | 19h10 N'oubliez pas les paroles |
| 18h00 Familles nombreuses : la vie en XXL | 19h55 Journal |
| 18h30 Ici tout commence | 20h00 Journal |
| 19h10 Demain nous appartient | 20h56 Basique, l'essentiel de la musique |
| 20h00 JT 20h | 21h00 Mot de passe : le duel |
| 21h00 C'est Canteloup | 21h10 L'Intruse |
| 21h10 Elsbeth | 22h00 L'Intruse |
| 22h00 Elsbeth | 22h55 Mineurs en peine, des procureurs en première ligne |
| 23h00 Esprits criminels | 01h05 C'était la guerre d'Algérie |
| 23h50 Esprits criminels | 02h00 C'était la guerre d'Algérie |
| 00h40 Une famille en or | 02h40 Laissez-vous guider |
| 01h50 Tirage de l'EuroMillions | 04h30 Météo Outre-mer |



3

- | | |
|--|--|
| 08h03 La boîte à questions | 12h15 Dans le rétro |
| 08h08 Haikyû !! La guerre des poubelles | 12h30 ICI 12/13 |
| 09h30 Loris Giuliano au boulot | 12h55 Météo à la carte |
| 10h15 The Fall Guy | 13h55 Météo à la carte (la suite) |
| 12h18 La boîte à questions | 14h45 Cyclisme : Paris-Nice |
| 12h28 En aparté | 16h45 Duels en familles |
| 13h03 Clique | 17h20 Slam |
| 13h35 S.O.S. Fantômes : La menace de glace | 18h05 Questions pour un champion |
| 15h27 Hot Ones | 18h50 Journal |
| 16h03 A l'ancienne | 18h53 Consomag |
| 17h30 Têtâtête(s) | 19h00 Dans le rétro |
| 17h45 Tchi tcha | 19h12 Hors la ville |
| 18h39 Plateau avant-match UEFA | 19h19 ICI 19/20 édition toutes régions |
| 18h45 Lille / Borussia Dortmund | 19h50 Tout le sport |
| 20h41 Canal Champions Club | 19h55 Le journal des talents |
| 21h00 Atlético Madrid / Real Madrid | 20h00 Le mag Ligue 1 |
| 22h57 Canal Champions Club le debrief | 20h11 Dans le rétro |
| 23h51 Clique | 20h20 Un si grand soleil |
| 00h21 Faut voir ! L'hebdo cinéma | 21h05 Des racines et des ailes |
| 01h01 Bis repetita | 23h05 Les héros du patrimoine |
| 02h31 Un silence | 00h15 Le pitch cinéma |
| | 00h35 Jouir (en solitaire) |
| | 00h45 La sirène se marie |



- | | |
|--|--|
| 06h30 Incroyables transformations | 10h55 Amazonie péruvienne : Une traversée en solitaire |
| 07h30 Incroyables transformations | 12h35 Des volcans et des hommes |
| 08h35 M6 Boutique | 13h00 Les héros des quartiers chauds de Marseille |
| 09h45 Ça peut vous arriver | 13h35 Les canons de Navarone |
| 11h35 Ça peut vous arriver chez vous | 16h05 Des volcans et des hommes |
| 12h40 Météo | 16h35 Les couleurs de la Chine |
| 12h45 Le 12.45 | 17h20 Invitation au voyage |
| 13h40 Un jour, un doc | 18h05 Invitation au voyage |
| 14h50 Un jour, un doc | 18h55 Voyage en cuisine |
| 15h50 Un jour, un doc | 19h30 Le dessous des images |
| 16h50 Un jour, un doc | 19h45 Arte journal |
| 17h25 La roue de la fortune | 20h05 28 minutes |
| 18h35 La meilleure boulangerie de France | 20h50 Le dessous des cartes : l'essentiel |
| 19h40 Météo | 21h00 Les cerfs-volants de Kaboul |
| 19h45 Le 19.45 | 23h00 Hollywood sous influence chinoise |
| 20h35 Scènes de ménages | 23h55 Ma peau contre ta peau |
| 21h10 Qui veut être mon associé ? | 00h25 Tracks East |
| 22h10 Qui veut être mon associé ? | 01h00 Un thé au Sahara |
| 23h20 Qui veut être mon associé ? La suite | 03h10 Les pumas, furtifs félins du Montana |
| 01h15 Programmes de la nuit | |



21h10

LES CERFS-VOLANTS DE KABOUL



Hassan, le fils des domestiques, protège Amir, peureux fils d'un commerçant de Kaboul. Les deux garçons sont comme des frères. Mais un jour, au lieu de secourir son ami agressé, Amir prend la fuite. Cette trahison résonne avec l'histoire qui se joue au même moment en Afghanistan : les Soviétiques envahissent le pays, tandis qu'Amir et son père le quittent. Vingt ans après, Amir l'exilé reçoit un appel de son ami Rahim Khan, lui disant qu'il peut encore réparer ses fautes.

Acteur: Khalid Abdalla (Amir), Hodayot Ershadi (Baba), Atossa Leoni (Soraya), Shaun Toub (Rahim Khan), Saïd Taghmaoui (Farid).

Realisateur: Marc Forster



21h10

ELSBETH



Tom Murphy est le dirigeant charismatique d'un institut où les adeptes viennent se ressourcer en pratiquant le yoga, la méditation ou d'autres rituels bien singuliers. Le gourou s'impose une surveillance systématique de ses invités. Lorsqu'il découvre qu'un jeune homme s'est intégré à la communauté sous une fausse identité pour le piéger, Tom décide de sévir. Appelée en renfort pour faire la lumière sur le décès de la victime, Elsbeth doit en parallèle assumer ses manquements face à Kaya qui cherche des explications suite aux révélations concernant le dossier Van Ness qui pourraient avoir des répercussions.

2

20h50

L'INTRUSE



Un cumul d'indices graves et concordants conduit la police à suspecter Paula du meurtre de son amie et voisine, Aline Blaumet. Mise en garde à vue par la capitaine Bouazid, la mère de famille, désespérée par ce qui lui arrive, est finalement placée sous contrôle judiciaire dans l'attente de son jugement. Jérôme ayant appris pour sa liaison avec Nicolas, il refuse qu'elle revienne au sein de la maison où Tess a désormais tissé sa toile, et demande le divorce. Acculée, Paula décide de mener seule son enquête sur Tess pour comprendre qui elle est réellement.

Realisateur: Shirley Monsarrat



ORAN
22 | 13

Lever du soleil
Coucher du soleil
Humidité
Vent



07h20
19h06
52%
29 km/h

Alger	☀️	24-14
Constantine	☀️	20-08
Annaba	☀️	24-10
Ouargla	☀️	29-14
Mostaganem	☀️	20-15
Béchar	☀️	23-12

Lazzarini

L'UNRWA ne peut être remplacée que par des institutions palestiniennes



L'Agence de l'ONU pour les réfugiés palestiniens (UNRWA) ne peut être remplacée que par des institutions palestiniennes, a affirmé lundi son chef Philippe Lazzarini. "L'alternative ce n'est pas une ONG, ce n'est pas une autre organisation des Nations unies", a rétorqué M. Lazzarini, lors d'une conférence de presse à Genève. Pour lui, "la seule alternative viable ce sont des (...) institutions palestiniennes d'un Etat palestinien". "Et c'est la raison pour laquelle au lieu de se concentrer à vouloir faire disparaître une agence, je préférerais que l'on se concentre et que l'on mette toute notre énergie et nos efforts pour une solution politique", a-t-il ajouté. Créée en 1949, l'UNRWA opère dans les Territoires palestiniens occupés en fournissant des services aux réfugiés, notamment dans les domaines de l'éducation, la santé et l'assainissement. Dans la bande de Ghaza, ravagée par 15 mois d'agression sioniste, l'agence emploie 13.000 salariés et gère la réponse humanitaire pour d'autres organisations.

Au large du Yémen

70 corps de migrants retrouvés après le naufrage de 4 bateaux

Au moins 70 corps de migrants ont été retrouvés, lundi, sur les côtes du Yémen près de Yakhtul, au nord de Mokha, selon un responsable du gouvernement yéménite. Cette tragique découverte fait suite à des rapports de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui avait signalé vendredi que 186 personnes étaient portées disparues après le naufrage de 4 embarcations de migrants au large des côtes du Yémen et de Djibouti. Le responsable a indiqué que le bilan pourrait s'alourdir alors que les opérations de recherche se poursuivent le long du littoral, avec l'aide des pêcheurs locaux pour récupérer les corps. Parallèlement, l'OIM a rapporté que la dangereuse route entre la Corne de l'Afrique orientale et le Yémen a coûté la vie à 558 personnes en 2024, soulignant qu'une « action urgente est nécessaire pour sauver des vies ». En 2024, les Nations unies ont également précisé que 60.897 migrants africains avaient tenté de rejoindre le Yémen après des traversées maritimes périlleuses.

Reconstruction du système de santé de Ghaza

«The Lancet» préconise de donner la priorité à la durabilité et à l'autonomie

La revue scientifique britannique "The Lancet" souligne la nécessité de reconstruire le système de santé de Ghaza en mettant l'accent sur la viabilité à long terme, l'autonomie et l'équité, en allant au-delà de l'aide d'urgence temporaire pour réparer les faiblesses systémiques. Dans un article publié récemment dans cette revue, Alaha Nasari, de l'université de Harvard, Sammer Marzouk, de l'université de Northwestern, et Mads Gilbert, de l'hôpital universitaire de Norvège du Nord, affirment que le cessez-le-feu actuel à Ghaza "offre une occasion unique de redéfinir le système de santé de la région". "C'est le moment de faire plus que de reconstruire, c'est le moment de créer quelque chose de plus fort, de plus juste et de vraiment durable", soutiennent-ils. Les auteurs de l'article appellent à la mise en place d'une infrastructure de santé "résiliente, équitable et autonome, capable de résister aux crises futures et de réduire la dépendance à l'égard de l'aide extérieure". Ils rappellent, à ce titre, que plus de "90 % des maisons, des écoles et des hôpitaux de Ghaza ont été détruits et que le personnel médical a été déplacé, arrêté ou tué", ajoutant que "l'aide d'urgence temporaire ne peut pas compenser les faiblesses structurelles qui définissent depuis longtemps le secteur de la santé à Ghaza". Au lieu de cela, "l'accent doit être mis sur la création d'un système qui donne la priorité à la durabilité et à l'indépendance", ont-ils plaidé. Relevant que les organisations d'aide internationale ont déployé des plans d'intervention immédiate axés sur les soins de traumatologie, le rétablissement des soins de santé primaires et le soutien à la santé mentale, les auteurs avertissent que "les conflits passés ont montré que l'aide d'urgence seule ne se tra-



duit pas par un développement durable du système de santé et qu'elle a souvent échoué à traiter les causes profondes de l'instabilité des soins de santé". L'un des principaux problèmes mis en évidence dans cet article est la dépendance historique de Ghaza à l'égard de l'aide extérieure en matière de financement, de fournitures médicales et d'orientation vers des soins spécialisés. Les auteurs soulignent que "le blocus, les restrictions de circulation et le sous-financement systémique ont eu pour effet de fragiliser les soins de santé à Ghaza, même en période de paix relative". Pour y remédier, ils appellent à "une meilleure formation médicale locale, à la fabrication de médicaments et d'équipements essentiels dans la région et à la mise en place d'infrastructures capables de résister à de futures crises". Alors que la destruction des infrastructures médicales a touché de manière disproportionnée les populations vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes souffrant de maladies chroniques, les auteurs

plaident en faveur de "modèles de soins de santé communautaires qui donnent la priorité à la médecine préventive et à la décentralisation des soins, réduisant ainsi la charge qui pèse sur les hôpitaux centralisés". Les soins de santé mentale sont également considérés, par les auteurs de l'article, comme une composante essentielle de la reconstruction du système de santé, soulignant que les services de santé mentale doivent être intégrés dans les soins primaires afin d'assurer un rétablissement sociétal à long terme, plutôt que d'être traités comme une préoccupation auxiliaire. Les auteurs appellent les acteurs internationaux à aller au-delà de l'aide financière et à plaider en faveur de conditions politiques permettant la souveraineté en matière de santé à Ghaza. "Sans la levée des restrictions sur les importations médicales, sans la garantie d'un passage sûr pour le personnel médical et sans l'établissement de voies pour la gouvernance locale de la politique de santé, tout effort de reconstruction restera précaire", avertissent-ils.

Espagne

Un réseau lié à la «Mocro Maffia» démantelé



La police espagnole a récemment démantelé un réseau international de trafic de stupéfiants à Marbella, dans le sud de l'Espagne, en lien avec une organisation criminelle marocaine spécialisée dans le trafic de drogues. Cette opération a été annoncée par le ministère de l'Intérieur espagnol. 05 membres de ce réseau, étroitement associés à la Mocro Maffia, ont été arrêtés sur le parking d'un centre commercial de Marbella alors qu'ils transféraient une importante cargaison de drogue.

Les forces de l'ordre ont saisi 759 paquets de cocaïne, pesant au total 873 kilos, ainsi que 5.690 euros en espèces, 12 téléphones portables (certains étant cryptés) et 3 véhicules de luxe. Les narcotrafiants ont été présentés devant un juge, qui a ordonné leur détention provisoire. Cette arrestation fait suite à une enquête débutée en août 2024, en collaboration avec la Drug Enforcement Administration (DEA) des États Unis. Les enquêteurs soupçonnaient que

cette organisation criminelle introduisait de grandes quantités de cocaïne en Espagne depuis l'Équateur, via le port d'Algésiras. Grâce à une surveillance minutieuse, ils ont pu intercepter une cargaison récemment arrivée en provenance de ce pays. Les investigations ont également permis d'identifier les personnes chargées de réceptionner la cargaison en Espagne, révélant leur affiliation à la Mocro Maffia, très active à Malaga. De plus, la police a émis 3 mandats d'arrêt internationaux contre certains membres de l'organisation, y compris un de ses dirigeants responsable de la logistique opérationnelle. Cette opération a été réalisée avec le soutien d'EUROPOL et de l'Union européenne. Le Maroc est souvent mentionné dans le contexte du trafic de drogue vers l'Europe. En février dernier, des agents de la Garde civile espagnole avaient découvert un tunnel dans la zone industrielle de Tarajal à Ceuta, utilisé pour faire entrer de la drogue depuis le Maroc.